

RÉSUMÉ

Les résumés sont établis sur la base d'éléments d'informations (ci-après les « Éléments »). Ces Éléments sont numérotés dans les Sections A à E (A.1 à E.7). Le présent résumé contient tous les Éléments requis pour ce type de titres et d'émetteur. Dans la mesure où certains Éléments ne sont pas requis, des écarts dans la numérotation des Éléments peuvent être constatés. Même si un Élément peut être requis dans le résumé en raison du type de titres et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au titre de cet Élément. Dans ce cas, une courte description de l'Élément est présentée dans le résumé et accompagnée de la mention « Sans objet ».

Sauf indication expresse contraire, toutes les déclarations incluses dans cette section concernant la position concurrentielle de Nokia ou de la Société Combinée sont fondées sur le point de vue de la direction de Nokia.

Les actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à noter que l'ensemble des informations concernant Alcatel Lucent présentées dans ce Prospectus d'Admission, tel que modifié ou pouvant être modifié par le biais d'un supplément, et notamment en Annexe A, sont uniquement fondées sur les informations publiquement disponibles d'Alcatel Lucent figurant dans le Rapport Annuel d'Alcatel Lucent, et le Rapport Intermédiaire qu'Alcatel Lucent a déposés auprès de la SEC, ainsi que le Rapport Intermédiaire Q3. Nokia certifie que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que Nokia le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par Alcatel Lucent, aucun fait n'a été omis qui rendrait inexactes ou trompeuses les informations reproduites.

Le Prospectus d'Admission et le présent résumé ont été complétés par certaines informations via un supplément daté du 16 novembre 2015. Les Sections B.7 et B.9 du présent résumé ont été remplacées dans leur totalité afin de refléter les informations financières respectives de Nokia et d'Alcatel Lucent pour les neuf mois clos au 30 septembre 2015. Les Sections C.6 et E.6 ont également été remplacées dans leur totalité par les informations figurant ci-dessous. Certaines autres Sections du présent résumé ont également été complétées avec de nouvelles informations.

Le Prospectus d'Admission et le présent résumé ont de nouveau été complétés par certaines informations via un supplément daté du 12 février 2016. Les Sections B.7 et B.9 du présent résumé ont été remplacées dans leur totalité afin de refléter les informations financières respectives de Nokia et d'Alcatel Lucent au 31 décembre 2015. La Section C.7 a également été complétée avec de nouvelles informations.

Le Prospectus d'Admission et le présent résumé ont encore été complétés par certaines informations via un supplément daté du 5 avril 2016. Les informations figurant sous le titre "Nokia", au sein de la Section B.7 du présent résumé, ont été remplacées afin de refléter les informations financières auditées de Nokia pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les informations financières pour les périodes de comparaison correspondant aux exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013. Les informations figurant sous le titre "Nokia", au sein de la Section D.1 du présent résumé, ont également été remplacées par de nouvelles informations.

Le Prospectus d'Admission et le présent résumé ont enfin été complétés par certaines informations via un supplément daté du 10 mai 2016. Les Sections B.7 et B.9 du présent résumé ont été remplacées dans leur totalité par les informations figurant ci-dessous afin de refléter les informations financières auditées d'Alcatel Lucent pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les informations financières pour les périodes de comparaison correspondant aux exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que les informations financières non auditées de Nokia pour les trois mois clos au 31 mars 2016. Les informations figurant sous le titre "Alcatel Lucent", au sein de la Section D.1 du présent résumé, ont également été remplacées par de nouvelles informations. L'information modifiée dans le présent résumé, par rapport à la version précédente de ce résumé, est identifiée par un astérisque () ci-dessous.*

<i>Section A — Introduction et avertissements</i>		
A.1	Avertissement	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus d'Admission. Toute décision d'investir dans les titres devrait être fondée sur un examen du Prospectus d'Admission dans son entier par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus d'Admission est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, en vertu de la loi applicable, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus d'Admission avant le début de la procédure judiciaire. Nokia engage sa responsabilité civile eu égard à ce résumé uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus d'Admission, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus d'Admission, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les titres émis par Nokia.</p>
A.2	Informations à fournir concernant le consentement de l'émetteur ou de la personne chargée de rédiger le Prospectus d'Admission pour l'utilisation d'organismes financiers intermédiaires	Sans objet.

<i>Section B — Émetteur</i>		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Nokia</p> <p>La raison sociale et le nom commercial de la Société sont Nokia Oyj. Les autres raisons sociales et noms commerciaux de la Société sont, en anglais, Nokia Corporation, et, en suédois, Nokia Abp.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>La raison sociale d'Alcatel Lucent est Alcatel Lucent. Le nom commercial d'Alcatel Lucent est Alcatel-Lucent.</p>
B.2	Siège social/ Forme juridique/ Législation applicable/ Pays d'immatriculation	<p>Nokia</p> <p>Le siège social de Nokia est situé à Helsinki en Finlande. Nokia est une société anonyme (<i>public limited liability company</i>) de droit finlandais immatriculée en Finlande.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Alcatel Lucent est une société anonyme de droit français, créée en 1898, à l'origine en tant que société cotée du nom de Compagnie Générale d'Électricité. Alcatel Lucent est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 019 096. Alcatel Lucent est assujettie à l'ensemble des dispositions légales régissant les sociétés commerciales en France et, plus précisément les</p>

		dispositions du Code de commerce et du Code monétaire et financier. Le siège social d'Alcatel Lucent est situé au 148/152 Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, France.
B.3	Opérations en cours et principales activités	<p>Nokia</p> <p>Nokia se concentre actuellement sur trois secteurs d'activité : les logiciels, matériels et services d'infrastructure réseau, proposés à travers Nokia Networks ; la cartographie et la géolocalisation intelligente, fournies à travers HERE ; et le développement de technologies avancées et l'octroi de licences, réalisés par Nokia Technologies. À travers ses trois activités, Nokia est présente dans le monde entier avec des opérations et des installations de recherche et développement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, des ventes dans 140 pays environ, et environ 64 000 employés. Nokia est également un grand investisseur en recherche et développement (« R&D »), avec des dépenses dépassant les 2,5 milliards d'euros en 2014 à travers ses trois activités.</p> <p><i>Nokia Networks</i> est l'un des principaux fournisseurs sur le marché de l'infrastructure mobile, offrant une vaste gamme de différents produits, des composants matériels de réseaux utilisés par les opérateurs de réseaux aux solutions logicielles soutenant le fonctionnement efficace des réseaux, ainsi que les services pour planifier, optimiser, mettre en œuvre, exploiter et moderniser les réseaux des opérateurs mobiles.</p> <p><i>HERE</i> est l'un des principaux fournisseurs de cartes et d'expériences de géolocalisation sur une grande diversité d'écrans et de systèmes d'exploitation et est axé sur la production des cartes les plus précises et les plus actualisées, disponibles sur de nombreux appareils et systèmes d'exploitation.</p> <p><i>Nokia Technologies</i> développe et octroie des licences pour les innovations de pointe qui opèrent la prochaine révolution dans l'informatique et la mobilité. Nokia Technologies est leader dans l'innovation des technologies de base permettant l'avènement du "Monde Programmable" (<i>Programmable World</i>)¹, où tout et tout le monde seront connectés. Nokia Technologies élargit le programme d'octroi de licences et les licences de ses technologies propriétaires réussies afin de permettre à ses clients de concevoir de meilleurs produits.</p> <p>Le 3 août 2015, Nokia a annoncé un accord pour la cession de l'activité de services de cartographie numérique et de géolocalisation HERE à un consortium d'acteurs majeurs du marché automobile, comprenant AUDI AG, BMW Group et Daimler AG (la « Cession HERE »). L'opération devrait être conclue au premier trimestre de 2016, sous réserve des conditions de <i>closing</i> habituelles et des autorisations réglementaires. Au <i>closing</i> de la Cession HERE, qui n'affecte pas le ratio d'échange de l'Offre d'Échange, et en supposant que l'Offre d'Échange n'a pas encore été réalisée, Nokia sera composée de deux activités : Nokia Networks et Nokia Technologies.</p> <p>Il est actuellement prévu qu'à l'issue de l'Offre d'Échange, l'activité de Nokia Networks serait construite autour de quatre divisions opérationnelles: Mobile Networks, Fixed Networks, Applications & Analytics et IP/Optical Networks. Ces divisions fourniraient un portefeuille intégré de produits, de logiciels et de services afin de permettre à la Société Combinée d'apporter à ses clients les meilleures solutions réseaux de nouvelle génération et les services associés. Parallèlement, Nokia Technologies continuerait d'opérer en tant que division opérationnelle séparée. Chaque division opérationnelle aurait la responsabilité stratégique,</p>

¹ La vision qu'a Nokia de l'avenir ; un monde où la connectivité s'étendra massivement, reliant les personnes ainsi que des centaines de milliards d'objets physiques : des voitures, appareils électroménagers et smartphones aux produits portables, l'équipement industriel et le suivi sanitaire. Ce qui distingue le "Monde Programmable" de l' "Internet des objets" est l'intelligence ajoutée aux données, pour permettre aux personnes de les interpréter et les utiliser, au lieu d'uniquement les capturer.

opérationnelle et financière de son portefeuille et serait entièrement responsable de l'atteinte de ses objectifs. Les quatre divisions opérationnelles de l'activité Networks auraient une cellule commune en charge de l'intégration et de la transformation, afin de mener à bien les synergies et de piloter les activités liées à l'intégration. Les dirigeants de ces divisions opérationnelles seraient directement rattachés au Président et Directeur Général de Nokia :

- Mobile Networks (MN) comprendrait l'ensemble des portefeuilles Radio de Nokia et d'Alcatel Lucent et la majeure partie de leurs portefeuilles convergents Coeur de Réseau (*Core Network*) incluant les activités IMS/VoLTE et gestion du trafic des données (*Subscriber Data Management*), ainsi que l'activité Global Services liée aux réseaux mobiles. Cette division comprendrait aussi les activités Transmissions hertziennes (*Microwave*) d'Alcatel Lucent et l'ensemble de l'activité intégrée Services gérés (*Managed Services*) de la Société Combinée. Grâce à la combinaison de ces actifs, la division Mobile Networks fournirait des solutions intégrées de pointe pour les réseaux mobiles, sur les plateformes actuelles et à venir, ainsi qu'une gamme complète de services professionnels et de services liés aux produits.
- Fixed Networks (FN) comprendrait les activités actuelles Réseaux fixes (*Fixed Networks*) d'Alcatel Lucent, dont l'innovation de pointe et la position sur le marché seraient davantage renforcées par une collaboration accrue avec les autres divisions opérationnelles. Cette division opérationnelle fournirait les produits et services d'accès au réseau cuivre et fibre, afin d'offrir aux clients les solutions ultra haut-débit en continu pour transformer leurs réseaux, déployant la fibre au coût le plus compétitif.
- Applications & Analytics (A&A) combinerait les activités liées aux Logiciels et Analyse de données (*Software and Data Analytics*) des deux entreprises. Ce portefeuille complet d'applications inclurait la gestion de l'expérience client (*Customer Experience Management*), OSS, distincte de la gestion du réseau telle que l'exécution des services et l'assurance, la politique de facturation, les Services, Cloud Stacks, le management et l'orchestration, la communication et la collaboration, les solutions de sécurité, l'intelligence-réseau et l'analyse, la gestion des appareils, et les plateformes de gestion de la connectivité de l'Internet des Objets. CloudBand serait également rattachée à cette division opérationnelle, qui aurait vocation à piloter l'effort d'innovation pour répondre aux besoins à venir, centrés sur la convergence et le cloud.
- IP/Optical Networks (ION) rassemblerait les activités actuelles d'Alcatel Lucent de routage IP (*IP Routing*), de Transport Optique et les activités IP vidéo (*Optical Transport and IP video*), le Software Defined Networking (SDN), Nuage, ainsi que le portefeuille Nokia IP partner et Packet Core. IP/Optical Networks continuerait d'assurer le leadership technologique d'Alcatel Lucent, en construisant des infrastructures IP/Optical d'envergure à la fois pour les fournisseurs d'accès et, de plus en plus, pour des clients professionnels de l'univers digital et technologique.
- Nokia Technologies (TECH) resterait une entité séparée, clairement orientée sur la fourniture de licences et l'incubation de nouvelles technologies. Nokia Technologies conserverait ses propres activités d'innovation, de développement produit et de commercialisation.

Nokia prévoit d'organiser son reporting financier en deux segments clés : Nokia Technologies et l'activité Networks. Cette dernière comprendrait les divisions opérationnelles Mobile Networks, Fixed Networks, Applications & Analytics et IP/Optical Networks. Nokia prévoit également de fournir séparément des données financières sélectives pour chacune des quatre divisions opérationnelles de l'activité Networks, afin d'assurer aux investisseurs une transparence sur la performance de chacune de ces divisions.

		<p>Alcatel Lucent</p> <p>Actuellement, Alcatel Lucent a deux segments opérationnels : Cœur de Réseaux et Accès. Jusqu'en mars 2014, Alcatel Lucent avait un troisième segment : Autres. Le segment Cœur de Réseaux comporte trois domaines d'activités : Routage IP, Transport IP et Plateformes IP. La division Routage IP a pour mission de fournir l'infrastructure de routage IP et les principales familles de produits présentes dans le portefeuille routage IP sont : les routeurs <i>core</i> et <i>edge Internet Protocol/Multiprotocol Label Switching</i> (ou IP/MPLS), les commutateurs et routeurs de service Carrier Ethernet (<i>Carrier Ethernet access and aggregation switch/routers</i>), les routeurs d'agrégation de services (<i>Service Aggregation Routers</i>), les gestionnaires de services (<i>Services Aware Management</i>), les modules pour les réseaux de diffusion de contenus numériques (<i>Content Delivery Network – CDN</i>) et le Software-Defined Networking (SDN). Les produits de la division IP Transport comprennent les produits optique terrestre, les réseaux de câbles de télécommunication sous-marins et les produits de transmission sans fil. Le portefeuille Plateformes IP fournit des équipements, des plateformes logicielles et des applications qui aident les fournisseurs de services, les très grandes entreprises et les sociétés Internet à fournir des communications IP avancées, à optimiser leurs réseaux et leurs opérations, à améliorer l'expérience du client et à monétiser de nouveaux services. Le segment Accès comporte quatre domaines d'activités : Accès mobile, Accès fixe, Licences et Services Gérés. Les principales activités de la division Mobile (<i>Wireless</i>) se concentre sur la livraison de solutions 4G/LTE <i>overlay</i>, de solutions 3G/4G et <i>small cells</i> multistandards avec services professionnels associés. Le portefeuille d'accès mobile d'Alcatel Lucent comprend également les produits mobiles 2G/3G et les services professionnels associés ainsi que le portefeuille Radio Frequency Systems (RFS) d'Alcatel Lucent. La division accès fixe d'Alcatel Lucent conçoit et développe des produits d'accès fixe qui permettent aux fournisseurs de services d'offrir une connectivité à haut débit via des connexions en cuivre ou en fibre (DSL). L'activité Licences poursuit activement une stratégie de licence de brevets pour générer des revenus. L'activité services gérés d'Alcatel Lucent fournit des solutions innovantes destinées aux marchés des opérateurs et des industries stratégiques. Jusqu'en 2014, le segment Autres comprenait les activités gouvernementales, qui ont établi et fourni des solutions complètes, clé en main, en soutien des organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis aux États-Unis. Le 31 mars 2014, Alcatel Lucent a réalisé la cession de LGS Innovations LLC, qui était une entité fournissant lesdites solutions.</p> <p>Alcatel Lucent gère l'un des plus importants portefeuilles du marché pour les produits et solutions à destination du marché des équipements de télécommunication et des services associés, que ce soit pour les opérateurs ou non-opérateurs. Les opérations d'Alcatel Lucent s'étendent dans un grand nombre de pays et vend substantiellement tous ses produits et services aux plus grands fournisseurs de services de télécommunication au monde.</p>
B.4a	Tendances récentes les plus significatives	<p>Ensemble du marché des équipements de télécommunications</p> <p>Ces dernières années, les tendances les plus significatives affectant le marché des équipements de télécommunication ont été l'augmentation de l'utilisation de services de données et l'accroissement exponentiel du trafic qui en résulte, qui a conduit à un besoin croissant de haute performance, qualité et fiabilité pour les réseaux. L'augmentation continue du trafic de données, a imposé une transformation du modèle économique des opérateurs, d'un modèle économique focalisé sur les appels vers un modèle économique focalisé sur les données. Par conséquent, les opérateurs bénéficient de revenus plus stables mais subissent une pression sur les marges et ils ont une nécessité accrue de s'adapter aux nouvelles technologies et de gagner en</p>

	<p>efficacité par rapport aux autres opérateurs mais également vis-à-vis des fournisseurs d'infrastructures réseaux et de services. En plus des tentatives de réduction des coûts, les opérateurs veulent augmenter leur agilité par l'adoption du nouveau Telco Cloud² et des technologies de virtualisation des réseaux. La nécessité des opérateurs de trouver leur place dans le nouvel écosystème a déclenché une vague de consolidation soutenue par le besoin de se développer et de fournir un éventail plus large de services, notamment des services de convergence fixe-mobile.</p> <p>Les ventes de Nokia et d'Alcatel Lucent sont touchées par la variation saisonnière que connaissent les cycles de dépenses des opérateurs de réseaux, avec des ventes généralement plus élevées au quatrième trimestre, par rapport au premier trimestre de l'année suivante. En plus du caractère saisonnier habituel de l'industrie, le déploiement de grands projets d'infrastructure connaît de normales fluctuations.</p> <p>HERE</p> <p>Globalement, il existe une tendance vers plus de choses connectées qui fournissent des opportunités aux renseignements basés sur la géolocalisation de prendre une dimension essentielle dans ce développement. De plus, comme l'industrie automobile contribue de manière significative aux ventes de HERE, l'économie au sens large et son influence sur les nouvelles ventes de voitures constituent un facteur important de succès pour HERE dans l'avenir. Le taux d'adoption de produits et services embarqués est également important.</p> <p>Technologies / Octroi de licences</p> <p>De manière générale, l'accent a été mis davantage sur la protection et les licences de droits de propriété intellectuelle (« DPI »), et cette tendance devrait se poursuivre. Ainsi, les nouveaux accords sont généralement le résultat de longues négociations et de potentiels litiges ou arbitrages et, par conséquent, il pourrait être difficile de prédire leur durée et leur résultat. En raison de la structure des accords de licence de brevet, les paiements pourraient se révéler peu fréquents, parfois partiellement rétroactifs et la durée des accords de licence peut varier. En outre, on constate des différences régionales évidentes dans la facilité qu'il y a à protéger et octroyer des licences à des innovations brevetées.</p>
--	---

² L'application des principes de l'informatique en nuage (*cloud computing*), du SDN (*Software Defined Networking*) et du NFV (*Network Functions Virtualization*) dans un environnement de télécommunications. Il s'agit par exemple de la séparation du logiciel d'application de son infrastructure matérielle sous-jacente à travers des interfaces automatisées et programmables tout en conservant les besoins en matière de télécommunications tels que la haute disponibilité et la faible latence.

B.5	Groupe	<p>Nokia</p> <p>Nokia est la société mère du Groupe Nokia. Les filiales importantes de Nokia au 30 juin 2015 étaient les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="509 281 1057 302">Nom de la société</th> <th data-bbox="1062 233 1268 302">Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement</th> <th data-bbox="1295 233 1416 302">% de détention du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nokia Solutions and Networks B.V.</td><td>La Haye, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks US LLC</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Japan Corp.</td><td>Tokyo, Japon</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks India Private Limited</td><td>New Delhi, Inde</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.</td><td>Beijing, Chine</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.</td><td>Séoul, Corée du Sud</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd</td><td>Taipei, Taïwan</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.</td><td>Beijing, Chine</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Holding Corporation</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Global B.V.</td><td>Veldhoven, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Europe B.V.</td><td>Veldhoven, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE North America LLC</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Deutschland GmbH</td><td>Berlin, Allemagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Finance International B.V.</td><td>Haarlem, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Technologies Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Alcatel Lucent est la société mère du Groupe Alcatel Lucent. Les filiales importantes d'Alcatel Lucent au 30 juin 2015 étaient les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="509 989 1057 1010">Nom de la société</th> <th data-bbox="1062 940 1268 1010">Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement</th> <th data-bbox="1295 940 1416 1010">% de détention du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alcatel-Lucent Australia Limited</td><td>Australie</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Austria AG</td><td>Autriche</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Bell NV</td><td>Belgique</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Brasil S/A</td><td>Brésil</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Canada Inc.</td><td>Canada</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Deutschland AG</td><td>Allemagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent España S.A.</td><td>Espagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent India Limited</td><td>Inde</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent International</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Italia S.p.A.</td><td>Italie</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.</td><td>Mexique</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Nederland B.V.</td><td>Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.</td><td>Pologne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Portugal, S.A.</td><td>Portugal</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Schweiz AG</td><td>Suisse</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd¹</td><td>Chine</td><td>50,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Submarine Networks</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Telecom Limited</td><td>Royaume-Uni</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent USA Inc.</td><td>Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Holdings Inc.</td><td>Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Participations</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alda Marine</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Coralec</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Florelec</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Electro Banque</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Electro Ré</td><td>Luxembourg</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table> <p>¹ Entité contrôlée par détention de 50% des participations plus une action par le Groupe Alcatel Lucent.</p>	Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe	Nokia Solutions and Networks B.V.	La Haye, Pays-Bas	100,0	Nokia Solutions and Networks Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nokia Solutions and Networks US LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0	Nokia Solutions and Networks Japan Corp.	Tokyo, Japon	100,0	Nokia Solutions and Networks India Private Limited	New Delhi, Inde	100,0	Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0	Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	100,0	Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taïwan	100,0	Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0	HERE Holding Corporation	Delaware, Etats-Unis	100,0	HERE Global B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0	HERE Europe B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0	HERE North America LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0	HERE Deutschland GmbH	Berlin, Allemagne	100,0	Nokia Finance International B.V.	Haarlem, Pays-Bas	100,0	Nokia Technologies Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe	Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie	100,0	Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche	100,0	Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique	100,0	Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil	100,0	Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada	100,0	Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne	100,0	Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne	100,0	Alcatel-Lucent India Limited	Inde	100,0	Alcatel-Lucent International	France	100,0	Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie	100,0	Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas	100,0	Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne	100,0	Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal	100,0	Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse	100,0	Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd ¹	Chine	50,0	Alcatel-Lucent Submarine Networks	France	100,0	Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni	100,0	Alcatel-Lucent USA Inc.	Etats-Unis	100,0	Alcatel-Lucent Holdings Inc.	Etats-Unis	100,0	Alcatel-Lucent Participations	France	100,0	Alda Marine	France	100,0	Coralec	France	100,0	Florelec	France	100,0	Electro Banque	France	100,0	Electro Ré	Luxembourg	100,0
Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks B.V.	La Haye, Pays-Bas	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks US LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Japan Corp.	Tokyo, Japon	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks India Private Limited	New Delhi, Inde	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taïwan	100,0																																																																																																																																							
Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0																																																																																																																																							
HERE Holding Corporation	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																																							
HERE Global B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0																																																																																																																																							
HERE Europe B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0																																																																																																																																							
HERE North America LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																																							
HERE Deutschland GmbH	Berlin, Allemagne	100,0																																																																																																																																							
Nokia Finance International B.V.	Haarlem, Pays-Bas	100,0																																																																																																																																							
Nokia Technologies Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																																							
Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent India Limited	Inde	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent International	France	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd ¹	Chine	50,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Submarine Networks	France	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent USA Inc.	Etats-Unis	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Holdings Inc.	Etats-Unis	100,0																																																																																																																																							
Alcatel-Lucent Participations	France	100,0																																																																																																																																							
Alda Marine	France	100,0																																																																																																																																							
Coralec	France	100,0																																																																																																																																							
Florelec	France	100,0																																																																																																																																							
Electro Banque	France	100,0																																																																																																																																							
Electro Ré	Luxembourg	100,0																																																																																																																																							

B.6 % des droits de vote	Principaux actionnaires	Nokia Le tableau suivant présente, au 20 octobre 2015, la répartition du capital et des droits de vote des 10 actionnaires de Nokia les plus importants enregistrés en Finlande et apparaissant sur le registre d'actionnaires de Nokia tenu par Euroclear Finlande Ltd.																																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du nombre total d'actions</th> <th>% des droits de vote¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Varma Mutual Pension Insurance Company</td> <td>80 722 106</td> <td>2,19</td> <td>2,23</td> </tr> <tr> <td>2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company</td> <td>28 893 982</td> <td>0,79</td> <td>0,80</td> </tr> <tr> <td>3. The State Pension Fund</td> <td>25 600 000</td> <td>0,70</td> <td>0,71</td> </tr> <tr> <td>4. Schweizerische Nationalbank</td> <td>24 132 730</td> <td>0,66</td> <td>0,67</td> </tr> <tr> <td>5. Elo Mutual Pension Insurance Company</td> <td>15 200 000</td> <td>0,41</td> <td>0,42</td> </tr> <tr> <td>6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.</td> <td>14 312 880</td> <td>0,39</td> <td>0,39</td> </tr> <tr> <td>7. Nordea Bank Finland Plc</td> <td>11 536 309</td> <td>0,31</td> <td>0,31</td> </tr> <tr> <td>8. Folketrygdfondet</td> <td>11 352 542</td> <td>0,31</td> <td>0,31</td> </tr> <tr> <td>9. Nordea Suomi Fund</td> <td>10 854 000</td> <td>0,30</td> <td>0,30</td> </tr> <tr> <td>10. Keva (Local Government Pensions Institution)</td> <td>10 004 071</td> <td>0,27</td> <td>0,28</td> </tr> <tr> <td>Actions détenues par Nokia et ses filiales</td> <td>53 232 002</td> <td>1,45</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>3 392 801 269</td> <td>92,23</td> <td>93,58</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3 678 641 891</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaire	Nombre d'actions	% du nombre total d'actions	% des droits de vote ¹	1. Varma Mutual Pension Insurance Company	80 722 106	2,19	2,23	2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company	28 893 982	0,79	0,80	3. The State Pension Fund	25 600 000	0,70	0,71	4. Schweizerische Nationalbank	24 132 730	0,66	0,67	5. Elo Mutual Pension Insurance Company	15 200 000	0,41	0,42	6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.	14 312 880	0,39	0,39	7. Nordea Bank Finland Plc	11 536 309	0,31	0,31	8. Folketrygdfondet	11 352 542	0,31	0,31	9. Nordea Suomi Fund	10 854 000	0,30	0,30	10. Keva (Local Government Pensions Institution)	10 004 071	0,27	0,28	Actions détenues par Nokia et ses filiales	53 232 002	1,45	0,00	Autres	3 392 801 269	92,23	93,58	Total	3 678 641 891	100	100
Actionnaire	Nombre d'actions	% du nombre total d'actions	% des droits de vote ¹																																																							
1. Varma Mutual Pension Insurance Company	80 722 106	2,19	2,23																																																							
2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company	28 893 982	0,79	0,80																																																							
3. The State Pension Fund	25 600 000	0,70	0,71																																																							
4. Schweizerische Nationalbank	24 132 730	0,66	0,67																																																							
5. Elo Mutual Pension Insurance Company	15 200 000	0,41	0,42																																																							
6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.	14 312 880	0,39	0,39																																																							
7. Nordea Bank Finland Plc	11 536 309	0,31	0,31																																																							
8. Folketrygdfondet	11 352 542	0,31	0,31																																																							
9. Nordea Suomi Fund	10 854 000	0,30	0,30																																																							
10. Keva (Local Government Pensions Institution)	10 004 071	0,27	0,28																																																							
Actions détenues par Nokia et ses filiales	53 232 002	1,45	0,00																																																							
Autres	3 392 801 269	92,23	93,58																																																							
Total	3 678 641 891	100	100																																																							
100		<p>¹ Les actions détenues par Nokia et ses filiales ne sont pas comptabilisées pour le calcul des droits de vote.</p> <p>Conformément à la notification qui a été faite à Nokia au regard du Chapitre 9, Section 10 du <i>Finnish Securities Market Act</i>, le 24 octobre 2014, les participations de BlackRock, Inc. au sein de Nokia, au travers des entreprises qu'il contrôle, comprennent tant des actions que des obligations convertibles émises par Nokia et s'élèvent à un total de 187 784 314 actions, ce qui correspondait à cette date, à environ 5,01 % du nombre total d'actions et des droits de vote de Nokia. À la connaissance de Nokia, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de Nokia.</p> <p>Nokia n' a pas connaissance d'un actionnaire détenant une participation majoritaire (<i>controlling interest</i>), au sens du Chapitre 2, Section 4 du <i>Finnish Securities Market Act</i>. Chaque action confère une voix à son titulaire au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires de Nokia.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>La répartition du capital social et des droits de vote au sein d'Alcatel Lucent au 30 juin 2015 est représentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="3">Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015</th> <th colspan="2">Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015³</th> <th colspan="2">Droits de vote EXERCABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015⁴</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital social</th> <th>Droits de vote double</th> <th>Nombre total de droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> <th>Nombre total de droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>The Capital Group Companies, Inc.</td> <td>281 970 300</td> <td>9,95%</td> <td>-</td> <td>281 970 300</td> <td>9,81%</td> <td>281 970 300</td> <td>9,95%</td> </tr> <tr> <td>Odey Asset Management, LLP</td> <td>139 392 500</td> <td>4,92%</td> <td>-</td> <td>139 392 500</td> <td>4,85%</td> <td>139 392 500</td> <td>4,92%</td> </tr> <tr> <td>BlackRock Inc.</td> <td>114 609 500</td> <td>4,04%</td> <td>-</td> <td>114 609 500</td> <td>3,99%</td> <td>114 609 500</td> <td>4,04%</td> </tr> <tr> <td>Caisse des Dépôts et Consignations¹</td> <td>101 498 600</td> <td>3,58%</td> <td>8 243 622</td> <td>109 742 222</td> <td>3,82%</td> <td>109 742 222</td> <td>3,87%</td> </tr> <tr> <td>DNCA</td> <td>85 074 900</td> <td>3,00%</td> <td>-</td> <td>85 074 900</td> <td>2,96%</td> <td>85 074 900</td> <td>3,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015			Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ³		Droits de vote EXERCABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ⁴		Nombre d'actions	% du capital social	Droits de vote double	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	The Capital Group Companies, Inc.	281 970 300	9,95%	-	281 970 300	9,81%	281 970 300	9,95%	Odey Asset Management, LLP	139 392 500	4,92%	-	139 392 500	4,85%	139 392 500	4,92%	BlackRock Inc.	114 609 500	4,04%	-	114 609 500	3,99%	114 609 500	4,04%	Caisse des Dépôts et Consignations ¹	101 498 600	3,58%	8 243 622	109 742 222	3,82%	109 742 222	3,87%	DNCA	85 074 900	3,00%	-	85 074 900	2,96%	85 074 900	3,00%	
Actionnaires	Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015			Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ³		Droits de vote EXERCABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ⁴																																																				
	Nombre d'actions	% du capital social	Droits de vote double	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote																																																			
The Capital Group Companies, Inc.	281 970 300	9,95%	-	281 970 300	9,81%	281 970 300	9,95%																																																			
Odey Asset Management, LLP	139 392 500	4,92%	-	139 392 500	4,85%	139 392 500	4,92%																																																			
BlackRock Inc.	114 609 500	4,04%	-	114 609 500	3,99%	114 609 500	4,04%																																																			
Caisse des Dépôts et Consignations ¹	101 498 600	3,58%	8 243 622	109 742 222	3,82%	109 742 222	3,87%																																																			
DNCA	85 074 900	3,00%	-	85 074 900	2,96%	85 074 900	3,00%																																																			

		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Aviva Plc</td> <td>56 354 800</td> <td>1,99%</td> <td>-</td> <td>56 354 800</td> <td>1,96%</td> <td>56 354 800</td> <td>1,99%</td> </tr> <tr> <td>Amundi</td> <td>42 737 400</td> <td>1,51%</td> <td>-</td> <td>42 737 400</td> <td>1,49%</td> <td>42 737 400</td> <td>1,51%</td> </tr> <tr> <td>FCP 2AL</td> <td>32 778 404</td> <td>1,16%</td> <td>32 708 499</td> <td>65 486 903</td> <td>2,28%</td> <td>65 486 903</td> <td>2,31%</td> </tr> <tr> <td>Other institutional investors in France⁴</td> <td>1 129 716 700</td> <td>39,86%</td> <td>-</td> <td>1 129 716 700</td> <td>39,29%</td> <td>1 129 716 700</td> <td>39,84%</td> </tr> <tr> <td>Treasury stock held by Alcatel Lucent⁵</td> <td>27 110 113</td> <td>0,96%</td> <td>-</td> <td>27 110 113</td> <td>0,94%</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Treasury stock held by subsidiaries⁵</td> <td>13 006 408</td> <td>0,46%</td> <td>-</td> <td>13 006 408</td> <td>0,45%</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>810 210 667</td> <td>28,58%</td> <td>-</td> <td>810 210 667</td> <td>28,18%</td> <td>810 210 667</td> <td>28,58%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 834 460 292</td> <td>100%</td> <td>40 952 121</td> <td>2 875 412 413</td> <td>100%</td> <td>2 835 295 892</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ En ce compris les actions détenues par BPI Participations France.</p> <p>² Le nombre de droits de vote théoriques est calculé en tenant compte des actions détenues par Alcatel Lucent et ses filiales, qui sont privées de droits de vote.</p> <p>³ Le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale des Actionnaires est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droits de vote.</p> <p>⁴ Autres institutionnels en France détenant, individuellement, plus de 0,50% du capital social.</p> <p>⁵ Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.</p> <p>A la suite des notifications faites à Alcatel Lucent et à l'AMF en vertu de l'article L. 233-7 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Odey Asset Management LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 2 juillet 2015, le seuil de 5% du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 139 392 474 Actions Alcatel Lucent représentant 4,92% du capital social et 4,84% des droits de vote d'Alcatel Lucent. - The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 8 juillet 2015, le seuil de 10% des droits de vote d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 285 687 380 Actions Alcatel Lucent représentant 10,08% du capital social et 9,92% des droits de vote d'Alcatel Lucent. - The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 9 juillet 2015, le seuil de 10% du capital social d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 281 970 368 Actions Alcatel Lucent représentant 9,95% du capital social et 9,79% des droits de vote d'Alcatel Lucent. 	Aviva Plc	56 354 800	1,99%	-	56 354 800	1,96%	56 354 800	1,99%	Amundi	42 737 400	1,51%	-	42 737 400	1,49%	42 737 400	1,51%	FCP 2AL	32 778 404	1,16%	32 708 499	65 486 903	2,28%	65 486 903	2,31%	Other institutional investors in France ⁴	1 129 716 700	39,86%	-	1 129 716 700	39,29%	1 129 716 700	39,84%	Treasury stock held by Alcatel Lucent ⁵	27 110 113	0,96%	-	27 110 113	0,94%	-	-	Treasury stock held by subsidiaries ⁵	13 006 408	0,46%	-	13 006 408	0,45%	-	-	Public	810 210 667	28,58%	-	810 210 667	28,18%	810 210 667	28,58%		2 834 460 292	100%	40 952 121	2 875 412 413	100%	2 835 295 892	100%	Total							
Aviva Plc	56 354 800	1,99%	-	56 354 800	1,96%	56 354 800	1,99%																																																																			
Amundi	42 737 400	1,51%	-	42 737 400	1,49%	42 737 400	1,51%																																																																			
FCP 2AL	32 778 404	1,16%	32 708 499	65 486 903	2,28%	65 486 903	2,31%																																																																			
Other institutional investors in France ⁴	1 129 716 700	39,86%	-	1 129 716 700	39,29%	1 129 716 700	39,84%																																																																			
Treasury stock held by Alcatel Lucent ⁵	27 110 113	0,96%	-	27 110 113	0,94%	-	-																																																																			
Treasury stock held by subsidiaries ⁵	13 006 408	0,46%	-	13 006 408	0,45%	-	-																																																																			
Public	810 210 667	28,58%	-	810 210 667	28,18%	810 210 667	28,58%																																																																			
	2 834 460 292	100%	40 952 121	2 875 412 413	100%	2 835 295 892	100%																																																																			
Total																																																																										
B.7	Principales informations financières historiques sélectionnées	<p>Nokia</p> <p>Les tableaux suivants présentent les informations financières consolidées sélectionnées pour Nokia. Ces informations sont incorporées par référence, et doivent être lues conjointement avec, les états financiers consolidés de Nokia et les notes y afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 et le rapport intermédiaire non audité de Nokia pour les trois mois clos le 31 mars 2016, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission. Les compte de résultat historique consolidé sélectionné pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 ont été établis à partir des états financiers consolidés audités de Nokia pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Le tableau des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, et l'état consolidé de la position financière aux 31 décembre 2014 et 2013 ont été établis à partir des états financiers consolidés audités pour les années correspondantes. Le compte de résultat historique consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés sélectionnés pour les trois mois clos les 31 mars 2016 et 2015 et l'état consolidé de la position financière au 31 mars 2016 ont été établis à partir du rapport intermédiaire</p>																																																																								

non audité de Nokia pour les trois mois clos le 31 mars 2016, conformément aux IFRS.*

En septembre 2013, Nokia a annoncé la vente de la quasi-totalité des activités Devices & Services à Microsoft. Une fois reçue l'approbation de la vente lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en novembre 2013, Nokia Group a présenté les activités Devices & Services comme des activités abandonnées. La vente a été finalisée le 25 avril 2014. Dans le compte de résultat consolidé pour l'année 2013, les résultats financiers des activités Devices & Services ont été présentés comme des activités abandonnées séparément des activités poursuivies.

Le 3 août 2015, Nokia a annoncé un accord pour la vente de l'entreprise de services de cartographie numérique et de géolocalisation HERE à un consortium d'acteurs majeurs du marché automobile, comprenant AUDI AG, BMW Group et Daimler AG. La vente de HERE a été réalisée le 4 décembre 2015. Dans le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, HERE a été présentée comme une activité abandonnée séparément des activités poursuivies. Les informations relatives au compte de résultats pour les années 2014 et 2013 ont été retraitées en conséquence. Ainsi, l'information retraitée dans le compte de résultat consolidé pour les années 2014 et 2013 présentée dans les tableaux suivants n'est pas auditée.

Nokia a acquis Alcatel Lucent le 4 janvier 2016 (la « Date d'Acquisition ») après la réalisation de l'Offre d'Échange et, par conséquent, a consolidé les résultats d'Alcatel Lucent depuis la Date d'Acquisition dans le rapport intermédiaire de Nokia pour les trois mois clos le 31 mars 2016.*

	Exercice clos au 31 décembre			Pour les trois mois clos au 31 mars	
	2015 (audité)	2014 (non audité)	2013 (non audité)	2016* (non audité)	2015* (non audité)
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	<i>(en millions d'euros, sauf pour les actions en circulation et les résultats par actions)</i>			<i>(en millions d'euros, sauf pour les actions en circulation et les résultats par actions)</i>	
Ventes nettes	12 499	11 762	11 795	5 499	2 935
Coût des ventes	(7 046)	(6 855)	(7 157)	(3 945)	(1 751)
Marge brute	5 453	4 907	4 638	1 554	1 184
Charges de R&D	(2 126)	(1 948)	(1 970)	(1 238)	(543)
Charges administratives, commerciales et générales	(1 652)	(1 453)	(1 483)	(988)	(393)
Autres produits et charges d'exploitation*	13*	(94)*	(513)*	(40)	(19)
Résultat d'exploitation	1 688	1 412	672	(712)	228
Quote-part dans les résultats des sociétés associées et conjointes	29	(12)	4	2	19
Produits et charges financiers	(177)	(401)	(277)	(103)	(28)
(Perte)/bénéfice avant impôt	1 540	999	399	(813)	219
Économie d'impôts (charge)	(346)	1 719	(271)	200	(49)
(Perte)/bénéfice des activités poursuivies	1 194	2 718	128	(613)	169
(Perte)/bénéfice des propriétaires de la société mère	1 192	2 710	273	(528)	169
Participations ne donnant pas le contrôle	2	8	(145)	(85)	1
Bénéfice des activités poursuivies pour la période	1 194	2 718	128	(613)	169
Bénéfice des activités abandonnées	1 274	758	(867)	15	8
Bénéfice des propriétaires de la société mère	1 274	752	(888)	15	8
Participations ne donnant pas le contrôle	-	6	21	-	-
(Perte)/bénéfice des activités abandonnées pour la période	1 274	758	(867)	15	8
(Perte)/bénéfice attribuable aux propriétaires de la société mère	2 466	3 462	(615)	(513)	177

Attribuable aux propriétaires de la société mère :					
Activités poursuivies	1 513	2 350	55	(1 429)	392
Activités abandonnées	324	1 711	(918)	15	325
Total attribuable aux propriétaires de la société mère	1 837	4 061	(863)	(1 414)	717
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :					
Activités poursuivies	5	16	(139)	(170)	7
Activités abandonnées	-	5	19	-	-
Total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5	21	(120)	(170)	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA POSITION FINANCIÈRE					
	2015	Au 31 décembre 2014	2013	Au 31 mars 2016*	
	(audité)	(audité)	(audité)	(non audité)	
	<i>(en millions d'euros)</i>				<i>(en millions d'euros)</i>
ACTIFS					
Goodwill	237	2 563	3 295	5 137	
Autres immobilisations incorporelles	323	350	296	5 858	
Immobilisations corporelles	695	716	566	2 012	
Participations dans les entreprises associées et conjointes	84	51	65	102	
Placements disponibles à la vente	1 004	828	741	1 098	
Impôts différés actifs	2 634	2 720	890	5 308	
Autres actifs financiers non courants	49	34	96	178	
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ¹	25	30	38	2 819	
Autres actifs non courants ¹	51	47	61	373	
Actifs non courants	5 102	7 339	6 048	22 886	
Stocks	1 014	1 275	804	2 699	
Créances clients, nettes des provisions pour créances douteuses	3 913	3 430	2 901	6 556	
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	749	913	660	1 479	
Actifs d'impôts courants	171	124	146	313	
Autres actifs financiers ^{2*}	128 ^{2*}	267 [*]	314 [*]	228	
Investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs liquides	687	418	382	700	
Placements disponibles à la vente, actifs liquides	2 167	2 127	956	2 443	
Trésorerie et équivalents de trésorerie ³	6 995	5 170	7 633	9 343	
Actifs courants	15 824	13 724	13 796	23 761	
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	89	9	
Actifs des activités destinées à être cédées	-	-	5 258	-	
Total actifs	20 926	21 063	25 191	46 656	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capital social	246	246	246	246	
Prime d'émission	380	439	615	359	
Actions propres au coût d'acquisition	(718)	(988)	(603)	(706)	
Écarts de conversion	292	1 099	434	(282)	
Juste valeur et autres réserves	204	22	80	(123)	
Réserve spéciale de participation	3 820	3 083	3 115	15 448	

Bénéfices non distribués	6 279	4 710	2 581	5 789
Capital social et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	10 503	8 611	6 468	20 731
Participations ne donnant pas le contrôle	21	58	192	1 645
Total capitaux propres	10 524	8 669	6 660	22 375
Partie courante des dettes à long terme portant intérêt	2 023	2 576	3 286	3 995
Impôts différés passifs	61	32	195	530
Provisions pour indemnités de départ en retraite et indemnités postérieures à l'emploi ⁴	423	530	237	5 175
Produits constatés d'avance et autres passifs à long terme ⁴	1 254	1 667	393	1 437
Provisions	250	301	242	439
Passifs non courants	4 011	5 106	4 353	11 576
Partie courante des dettes portant intérêt	1	1	3 192	4
Emprunt à court terme	50	115	184	241
Autres passifs financiers	114	174	35	285
Impôts courants	446	481	484	551
Dettes fournisseurs	1 910	2 313	1 842	3 483
Charges à payer, produits constatés d'avance et autres passifs	3 395	3 632	3 033	6 924
Provisions	475	572	680	1216
Passifs courants	6 391	7 288	9 450	12 704
Passifs liés à des actifs des activités destinées à être cédées	-	-	4 728	-
Total passifs	10 402	12 394	18 531	24 280
Total capitaux propres et passifs	20 926	21 063	25 191	46 656

¹ Les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées précédemment déclarées sous la rubrique « Autres actifs non courants » ont été déclarées séparément depuis le 31 décembre 2015. Les informations présentées pour les périodes précédentes ont été ajustées en conséquence.

² Les « Partie courante des emprunts à long terme à recevoir » et « Autres actifs financiers » précédemment reportées séparément pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été reportées au sein d'une seule et même ligne « Autres actifs financiers ».*

³ Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, « Banque et trésorerie » et « Placements disponibles à la vente, équivalents de trésorerie » ont été déclarés au sein d'une même ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Les informations présentées pour les périodes précédentes ont été ajustées en conséquence.

⁴ Les provisions pour indemnités de départ en retraite et indemnités postérieures à l'emploi précédemment reportées dans « Produits constatés d'avance et autres passifs à long terme » ont été reportées séparément pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Les informations présentées pour les périodes précédentes ont été ajustées en conséquence.

	Exercice clos au 31 décembre			Pour les trois mois clos au 31 mars	
	2015 (audité)	2014 (audité)	2013 (audité)	2016* (non audité)	2015* (non audité)
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	507	1 275	72	(1 583)	(199)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	1 896	886	(691)	6 164	(266)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(584)	(4 576)	(477)	(2 147)	11
Ajustement de conversion	6	(48)	(223)	(86)	73
Augmentation/(baisse) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 825	(2 463)	(1 319)	2 348	(381)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	5 170	7 633	8 952	6 995	5 170

Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	6 995	5 170	7 633	9 343	4 789
---	-------	-------	-------	-------	-------

Le tableau des flux de trésorerie consolidés regroupe les flux de trésorerie des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Les montants du tableau des flux de trésorerie consolidés ne peuvent pas être directement retracés de l'état de la position financière sans information supplémentaire sur les acquisitions et cessions de filiales et les ajustements de conversions nets constatés lors de la consolidation.

Principaux ratios

	Exercice clos au 31 décembre			Pour les trois mois clos au 31 mars	
	2015 (non audité)	2014 (non audité)	2013 (non audité)	2016* (non audité)	2015* (non audité)
Principaux ratios à la date de clôture, activités poursuivies					
Résultat par action pour le résultat attribuable aux propriétaires de la société mère					
Résultat par action, de base (en euros)	0,32 ¹	0,73	0,07	(0,09)	0,05
Résultat par action, dilué (en euros)	0,31 ¹	0,67	0,07	(0,09)	0,05
PER, de base	20,6	8,99	83,14	neg.	142,20
Dividende ordinaire par action (en euros)	0,16 ⁴	0,14	0,11	N/A	N/A
Dividende spécial par action (en euros)	0,10 ⁴	0	0,26	N/A	N/A
Total dividendes versés (en millions d'euros)	1 488*	511	1 374	N/A	N/A
Ratio de distribution, de base ²	0,50	0,19	2,20	N/A	N/A
Taux de dividende (en %) ³	2,43	2,13	1,89	N/A	N/A
Capitaux propres par action (en millions d'euros)	2,67*	2,36	1,74	3,63	2,53
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	25 999	23 932	21 606	29 844	25 765

¹ Les résultats par action (de base et dilué) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont audités.

² Le ratio de distribution de base est calculé à partir du Dividende ordinaire par action, en euros. Le ratio de distribution comprenant le Dividende spécial par action est de 0,81 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, 0,19 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et 5,29 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

³ Le taux de dividende en % est calculé à partir du Dividende ordinaire par action, en euros. Le taux de dividende, en %, comprenant le Dividende spécial par action est de 3,94 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, 2,13 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et 6,36 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

⁴ Le dividende ordinaire et spécial pour 2015 sera proposé par le conseil d'administration de Nokia. La résolution portant sur le dividende sera adoptée à l'assemblée générale annuelle de 2016.

En novembre 2011, Nokia Networks a annoncé sa stratégie de se concentrer sur le haut débit mobile et les services. Elle a également annoncé un vaste programme de restructuration mondiale qui a résulté à terme en une réduction de ses dépenses opérationnelles annualisées et une production dépassant les 1,5 milliard d'euros une fois le programme réalisé à la fin de l'année 2013. Dans le cadre de sa stratégie de se concentrer sur le haut débit mobile, Nokia Networks a également cédé un certain nombre d'activités non stratégiques.

Au début de l'année 2013, Nokia s'est engagée dans une série d'opérations afin de transformer son portefeuille d'activités. Le 1er juillet 2013, Nokia a annoncé l'accord visant à acquérir 50% de la participation de Siemens dans la joint-venture Nokia Siemens Networks. Le prix d'achat était de 1,7 milliard d'euros et l'opération se clôturait le 7 août 2013. Le 3 septembre 2013, Nokia a annoncé qu'elle avait signé un contrat de cession de l'activité Devices & Services avec Microsoft pour un prix total d'achat de 5,44 milliards d'euros, dont 3,79 milliards d'euros liés à la cession de l'activité Devices & Services et 1,65 milliard d'euros liés au contrat de licence de

brevet commun. Conjointement à cette opération, Nokia a créé l'activité Nokia Technologies pour se concentrer sur le développement technologique et les activités relatives aux droits de propriété intellectuelle. Cette opération a considérablement renforcé la situation financière de la Société et à l'issue de l'opération, en 2014, Nokia a entamé l'optimisation de sa structure de capital et a recommencé à verser des dividendes, distribué aux actionnaires les excédents de capital et réduit les dettes portant intérêt.

Le 15 avril 2015, Nokia a poursuivi sa transformation avec l'annonce de la signature d'un accord visant à acquérir Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange sur la base de 0,5500 Action Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent. Conjointement à cette annonce, Nokia a annoncé qu'elle avait suspendu, avec effet immédiat, son programme d'optimisation de sa structure de capital. Le 3 août 2015, Nokia a annoncé la cession de HERE à un consortium du secteur automobile et estime qu'elle percevra un produit net d'un peu plus de 2,5 milliards d'euros. L'opération a été finalisée le 4 décembre 2015. Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires, sous réserve de la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi que la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent.

Nokia a obtenu le contrôle d'Alcatel Lucent le 4 janvier 2016, lorsque les résultats intermédiaires de l'Offre Publique d'Échange initiale réussie ont été annoncés par l'AMF avec une participation de 76,31% du capital social et au moins 76,01% des droits de vote. Les opérations combinées de Nokia et d'Alcatel Lucent ont commencé le 14 janvier 2016. Le même jour, l'Offre d'Échange a été réouverte. Les résultats de la période de réouverture de l'Offre d'Échange ont été publiés le 10 février 2016, et le règlement-livraison de la période de réouverture de l'Offre d'Échange et l'enregistrement des nouvelles actions sont intervenus le 12 février 2016. Le 22 février 2016, Nokia a annoncé qu'à l'issue de l'Offre d'Échange et d'une opération privée liée, communiquée le 19 février 2016, Nokia allait détenir environ 91,84 % du capital social et 91,77 % des droits de vote d'Alcatel Lucent.*

Alcatel Lucent

Les tableaux suivants regroupent des informations financières consolidées sélectionnées pour Alcatel Lucent. Ces informations sont incorporées par référence, et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission, les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui figurent en Annexe A, et les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie historiques consolidés sélectionnés pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 ainsi que l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013 ont été établis à partir des états financiers consolidés et audités d'Alcatel Lucent pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, établis conformément aux IFRS.*

Le 30 septembre 2014, Alcatel Lucent a réalisé la cession de 85 % de son activité Enterprise à China Huaxin, pour un produit de cession de 205 millions d'euros, à la suite d'une promesse d'achat reçue par Alcatel Lucent au début du mois de février 2014. Du fait de cette opération, les résultats relatifs à l'activité Enterprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été traités comme des activités abandonnées et l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été présenté à nouveau en conséquence.*

Nokia a acquis Alcatel Lucent le 4 janvier 2016 après la réalisation de l'Offre d'Échange et, par conséquent, a consolidé les résultats d'Alcatel Lucent depuis la Date d'Acquisition dans le rapport intermédiaire de Nokia pour les trois mois clos le 31 mars 2016. Alcatel Lucent n'a pas publié séparément un rapport intermédiaire à proprement dit pour les trois mois clos le 31 mars 2016. A la place d'un tel rapport

intermédiaire, Alcatel Lucent a publié le 10 mai 2016 des données sélectionnées concernant ses résultats pour les trois mois clos le 31 décembre 2016 en un autre format (Résultats Financiers du Premier Trimestre 2016). Cette information n'est pas incluse dans le présent supplément.*

Alcatel Lucent a changé le traitement comptable de certains actifs d'impôt différé au sein de ses états financiers au 31 décembre 2015 et par conséquent, a retraité de manière rétrospective conformément à IAS 8 ses états financiers consolidés communiqués précédemment pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, y compris les notes y afférentes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Note 4 Changement de traitement comptable et présentation dans les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, incorporée par référence dans le présent Prospectus d'Admission.*

	Exercice clos au 31 décembre		
	2015	2014	2013
	(audité)*	(audité)	(audité)
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
	<i>(en millions d'euros, sauf données par action)</i>		
Revenus	14 275	13 178	13 813
Coût des ventes	(9 132)	(8 770)	(9 491)
Marge brute	5 143	4 408	4 322
Charges administratives et commerciales	(1 761)	(1 621)	(1 862)
Charges de R&D	(2 378)	(2 215)	(2 268)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, coûts liés à l'opération, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	1 004	572	192
Coûts de restructuration	(401)	(574)	(518)
Litiges	(31)*	7	(2)
Résultat de cession de sociétés consolidées	(1)	20	2
Coûts liés à l'opération	(104)	-	-
Dépréciations d'actifs	(193)	-	(548)
Amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	404	112	135
Résultat de l'activité opérationnelle	678*	137	(739)
Coût de financement	(269)	(291)	(392)
Autres produits et charges financiers	(136)	(211)	(318)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et conjointes	2	15	7
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	275*	(350)	(1 442)
Economie (charge) d'impôt constatée	(24)*	327*	106*
Résultat net des activités poursuivies	251*	(23)*	(1 336)*
Résultat net des activités abandonnées	(16)	(49)	(25)
RÉSULTAT NET (PERTE)	235*	(72)*	(1 361)*
Attribuable :			
Aux propriétaires de la société mère	206*	(107)*	(1 371)*
Aux participations ne donnant pas le contrôle	29	35	10
Résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base :			
Des activités poursuivies	0,08*	(0,02)	(0,55)*
Des activités abandonnées	(0,01)	(0,02)	(0,01)
Attribuable aux propriétaires de la société mère	0,07*	(0,04)	(0,56)*
Résultat par action dilué :			
Des activités poursuivies	0,08*	(0,02)	(0,55)*
Des activités abandonnées	(0,01)	(0,02)	(0,01)
Attribuable aux propriétaires de la société mère	0,07*	(0,04)	(0,56)*
	Exercice clos au 31 décembre		
	2015	2014	2013

	(audité)*	(audité)	(audité)
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ			
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net (perte) de l'exercice pour l'année	235*	(72)*	(1 361)*
Éléments devant être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat	419*	551*	(242)*
Actifs financiers disponibles à la vente	2	8	11
Différences de conversion	417*	544*	(253)*
Couverture des flux de trésorerie	-	(1)	-
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	-	-	-
Éléments ne devant pas être reclassés ultérieurement dans compte de résultat	922*	(1 817)*	1 584*
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement des actifs et IFRC 14	933	(1 822)	1 667
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(11)*	5*	(83)*
Résultat global reconnu en capitaux propres pour l'exercice	1 330*	(1 266)*	1 342*
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL (PERTE) POUR L'EXERCICE	1 576*	(1 338)*	(19)*
Attribuable :			
Aux propriétaires de la société mère	1 493*	(1 453)*	(14)*
Aux participations ne donnant pas le contrôle	83	115	(5)
	2015	Au 31 décembre	2013
	(audité)*	2014	(audité)
		(audité)	(audité)
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA POSITION FINANCIÈRE			
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIFS			
Actifs non courants :			
Goodwill	3 215	3 181	3 156
Immobilisations incorporelles, nettes	1 435	1 011	1 001
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes			
	4 650	4 192	4 157
Immobilisations corporelles, nettes	1 382	1 132	1 075
Investissements dans les entreprises associées et conjointes	20	51	35
Autres actifs financiers non courants, nets	361	406	322
Impôts différés actifs	2 334*	2 061*	1 742*
Charges de retraite payées d'avance	2 935	2 636	3 150
Autres actifs non courants	509	429	413
Actifs non courants	12 191*	10 907*	10 894*
Actifs courants :			
Stocks et encours, nets	1 600	1 971	1 935
Clients et autres débiteurs, nets	2 535	2 528	2 482
Avances et acomptes versés, nets	45	43	46
Autres actifs courants	778	877	751
Impôts courants	64	64	33
Valeurs mobilières de placement, nettes	1 626	1 672	2 259
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 905	3 878	4 096
Actifs courants hors actifs détenus en vue de la vente	11 553	11 033	11 602
Actifs détenus en vue de la vente et actifs des activités destinées à être cédées	39	65	142
Total actifs courants	11 592	11 098	11 744
TOTAL ACTIFS	23 783*	22 005*	22 638*
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres :			
Capital social	152	141	140
Primes	21 232	20 869	20 855
Actions propres au coût d'acquisition	(1 084)	(1 084)	(1 428)
Réserves et autres	(16 281)*	(17 043)*	(13 931)*

Autres éléments enregistrés directement en capitaux propres	34*	(24)*	218*
Différence de conversion cumulée	17*	(345)*	(808)*
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	206*	(107)*	(1 371)*
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	4 276*	2 406*	3 675*
Participations ne donnant pas le contrôle	904	833	730
Capitaux propres	5 180*	3 239*	4 405*
Passifs non courants :			
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	4 506	5 163	3 854
Emprunts obligataires – part long terme	4 394	4 696	4 711
Autres emprunts long terme	238	179	211
Impôts différés passifs	946	872	990
Autres passifs non courants	561	175	188
Passifs non-courants	10 645	11 085	9 954
Passifs courants :			
Provisions	1 139*	1 364	1 416
Partie courante des dettes à long terme et à court terme	579	402	1 240
Avances et acomptes reçus	794	810	681
Fournisseurs et autres créditeurs	3 578	3 571	3 518
Impôts courants	65	73	93
Autres passifs courants	1 789	1 429	1 237
Passifs courants hors passifs liés à des activités destinées à être cédées	7 933	7 649	8 185
Passifs liés à des actifs d'activités destinées cédées	14	32	94
Passifs courants	7 958*	7 681	8 279
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	23 783*	22 005*	22 638*
Exercice clos au 31 décembre			
	2015	2014	2013
	(audité)*	(audité)	(audité)
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS			
<i>(en millions d'euros)</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 177	127	(221)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(485)	235	(1 128)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(211)	(1 383)	2 350
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	11	34	65
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées	30	71	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées	-	65	(15)
Effet net des variations des taux de change	505	633	(292)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 027	(218)	695
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exercice	3 878	4 096	3 401
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	4 905	3 878	4 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris trésorerie et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente en fin de période/année	4 905	3 878	4 096
Le 19 juin 2013, Alcatel Lucent a annoncé le Plan Shift, un plan détaillé sur trois ans qui vise à la transformer en fournisseur spécialiste des réseaux IP et Cloud ainsi que			

		<p>de l'accès à très haut débit. Dans le cadre de ce processus, effectif à compter du 1er juillet 2013, Alcatel Lucent a mis en place une nouvelle organisation composée de trois segments à présenter : Cœur de Réseaux, Accès et Autres.</p> <p>Le Plan Shift a ciblé les investissements dans l'activité Cœur de Réseaux (comprenant le Routage IP, le Transport IP, les Plateformes IP et les services associés), augmentant les flux de trésorerie opérationnels de segment à partir du segment Accès, et les partenariats technologiques. Le Plan Shift s'est également concentré sur la diversification de marchés et l'ajustement de la structure de coût d'Alcatel Lucent. Le Plan Shift vise notamment à réduire la base de coût fixe d'Alcatel Lucent de 950 millions d'euros en 2015 par rapport à sa base de coût en 2012. Alcatel Lucent a déclaré prévoir que le montant cumulé des décaissements de restructuration en vertu du Plan Shift devrait être d'environ 1,8 milliard d'euros, dont approximativement 1,4 milliard d'euros seront supportés entre 2013 et 2015, avec le rappel en 2016.</p> <p>En outre, Alcatel Lucent a réalisé de multiples cessions dans le cadre du Plan Shift et a réaffecté et réduit la dette financière de la société.</p> <p>Nokia a obtenu le contrôle d'Alcatel Lucent le 4 janvier 2016, lorsque les résultats intermédiaires de la réussite de l'Offre d'Échange initiale ont été annoncés par l'AMF avec une participation de 76,31 % du capital et au moins 76,01 % des droits de vote. Les opérations combinées de Nokia et d'Alcatel Lucent ont commencé le 14 janvier 2016. Le même jour, l'Offre d'Échange a été réouverte. Les résultats de la période de réouverture de l'Offre d'Échange ont été publiés le 10 février 2016 et le règlement-livraison de la période de réouverture de l'Offre d'Échange et l'inscription des nouvelles actions ont été annoncés le 12 février 2016. Le 22 février 2016, Nokia a annoncé qu'à l'issue de l'Offre d'Échange et d'une opération privée liée communiquée le 19 février 2016, Nokia allait détenir environ 91,84 % du capital social et 91,77 % des droits de vote d'Alcatel Lucent.*</p>
<p>B.8</p>	<p>Principales informations financières pro-forma</p>	<p>L'Acquisition d'Alcatel Lucent sera comptabilisée comme un regroupement d'entreprises à l'aide de la méthode comptable de l'acquisition au titre des dispositions IFRS 3, Regroupements d'entreprises (« IFRS 3 »), considérant Nokia comme l'acquéreur d'Alcatel Lucent. La méthode comptable de l'acquisition IFRS 3 applique les concepts de juste valeur définis par l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 ») et exige, entre autres, que les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans un regroupement d'entreprises soient comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, et tout excédent d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables soit enregistré en écart d'acquisition (<i>goodwill</i>). Le calcul du prix d'acquisition et l'allocation du prix d'acquisition présentés dans ce document ne visaient qu'à préparer ces Informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées (Les « Informations financières pro forma non auditées »).</p> <p>Les Informations financières pro forma non auditées proviennent (a) des états financiers consolidés audités de Nokia pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui sont incorporés par référence au présent Prospectus d'Admission, (b) des états financiers consolidés, condensés et non audités de Nokia pour le semestre clos le 30 juin 2015, qui sont incorporés par référence au présent Prospectus d'Admission, (c) des états financiers consolidés audités du Rapport Annuel d'Alcatel Lucent, figurant en Annexe A et (d) des états financiers consolidés, condensés et non audités du rapport intermédiaire Alcatel Lucent, figurant en Annexe A.</p> <p>L'état de la situation financière pro forma condensée, combinée et non auditée au 30 juin 2015 donne effet à l'Offre d'Échange comme ayant eu lieu à cette date. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités pour le semestre clos le 30 juin 2015 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 donnent effet à l'Offre d'Échange comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2014.</p> <p>L'état de la situation financière pro forma condensée combinée non auditée au 30 juin 2015 donne également effet à la cession de l'entreprise HERE de Nokia comme</p>

ayant lieu à cette date. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités pour le semestre clos le 30 juin 2015 et les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 donnent également effet à la vente de l'entreprise HERE à travers la présentation de l'entreprise HERE dans les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 donnant un effet pro forma à la cession envisagée de HERE.

Les Informations financières pro forma non auditées reflètent des ajustements aux informations financières historiques donnant un effet pro forma aux événements qui sont directement attribuables à l'Offre d'Échange ; elles ont un effet permanent sur les comptes de résultats de Nokia et peuvent être étayés par des faits. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités ne présentent pas de postes non récurrents directement liés à l'Offre d'Échange ou à la cession de HERE que la Société combinée pourrait enregistrer après la Réalisation de l'Offre d'Échange et la cession de HERE. Ces éléments non récurrents sont présentés dans les notes aux Informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées. Les Informations financières pro forma non auditées et les notes explicatives de Nokia présentent comment les états financiers de Nokia auraient pu apparaître si les entreprises avaient été regroupées et si la structure du capital de Nokia avait reflété l'Offre d'Échange aux dates indiquées ci-dessus.

Nokia a effectué un examen préliminaire des principes comptables IFRS d'Alcatel Lucent, fondé principalement sur les informations accessibles au public, afin de déterminer si des ajustements étaient nécessaires afin de garantir la comparabilité dans les Informations financières pro forma non auditées. À ce jour, Nokia ne voit pas de différences qui auraient un impact significatif sur les Informations financières pro forma non auditées. À la clôture de l'Acquisition d'Alcatel Lucent, Nokia procédera à une analyse détaillée des principes comptables d'Alcatel Lucent. Certains reclassements ont été effectués sur des montants dans les états financiers d'Alcatel Lucent pour s'aligner sur la présentation de Nokia.

Les informations financières pro forma non auditées reposent sur l'hypothèse selon laquelle tous les titres Alcatel Lucent seront apportés à l'Offre d'Échange ou à la période de réouverture de l'offre, le cas échéant.

Les informations financières pro forma non auditées reflètent l'application d'ajustements pro forma qui sont préliminaires et sont fondées sur les informations disponibles et un certain nombre d'hypothèses, que la direction estime raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des hypothèses figurant dans les informations financières pro forma non auditées. Les informations financières pro forma non auditées ont été préparées par la direction uniquement à titre d'information et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats des activités de Nokia qui auraient été réalisés si l'Acquisition d'Alcatel Lucent ou la Cession HERE envisagée ci-dessus s'étaient produites aux dates indiquées, et ne sont pas non plus censées représenter la situation financière ou les résultats futurs de Nokia. En outre, les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités attachés ne reflètent aucune réduction de coûts prévue, synergies, mesures de restructuration, éléments non récurrents ou des coûts non récurrents liés à l'opération que Nokia anticipe de générer ou de supporter.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

Etat pro forma, condensé, combiné et non audité de la situation financière au 30 juin 2015

en millions d'euros	Historique de Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
ACTIFS						
Actifs non courants						
Goodwill	2 783	(2 555)	228	3 360	4 804	8 392
Autres immobilisations	341	(37)	304	1 419	5 700	7 423

		incorporelles					
		Immobilisations corporelles	786	(112)	674	1 378	- 2 052
		Participations dans les entreprises associées	69	-	69	27	- 96
		Placements disponibles à la vente	1 018	-	1 018	337	- 1 355
		Impôts différés actifs	2 721	(51)	2 670	1 648	- 4 318
		Prêts à long terme	48	-	48	9	- 57
		Charges de retraite payées d'avance	29	-	29	2 831	- 2 860
		Autres actifs non courants	43	-	43	376	- 419
		Actifs courants	7 837	(2 756)	5 081	11 385	10 504 26 970
		Stocks	1 368	(12)	1 356	2 099	108 3 563
		Créances clients, nettes des provisions pour créances douteuses	3 602	(159)	3 443	2 005	(8) 5 440
		Charges constatées d'avance et produits à recevoir	944	(73)	871	1 323	- 2 194
		Impôts courants	200	(7)	193	67	- 260
		Partie courante des emprunts à long terme	2	-	2	16	- 18
		Autres actifs financiers	121	-	121	202	- 323
		Investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs liquides	570	-	570	-	- 570
		Placements disponibles à la vente, actifs liquides	2 065	(1)	2 064	1 770	- 3 834
		Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 983	2 515	6 498	4 032	- 10 530
			12 855	2 263	15 118	11 514	100 26 732
		Actifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	43	- 43
		Total actifs	20 693	(493)	20 200	22 942	10 604 53 746
		en millions d'euros	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma Pro forma combiné
		CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
		Capital social et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	8 919	26	8 945	2 443	10 354 21 742
		Participations ne donnant pas le contrôle	59	-	59	879	- 938
		Capitaux propres	8 979	26	9 005	3 322	10 354 22 681
		Passifs non courants					
		Dettes à long terme portant intérêt	2 685	-	2 685	5 051	(3 430) 4 306
		Impôts différés passifs	75	-	75	912	1 764 2 751
		Produits constatés	1 575	(164)	1 411	571	- 1 982

d'avance et autres passifs à long terme						
Régimes à prestations définies et autres régime d'avantages postérieurs à l'emploi	426	(7)	419	5 197	-	5 616
Provisions	259	-	259	324	-	583
	5 019	(171)	4 848	12 055	(1 666)	15 237
Passifs courants						
Partie courante des dettes à long terme portant intérêt	1	-	1	195	1 901	2 097
Emprunts à court terme	102	-	102	357	-	459
Autres passifs financiers	122	-	122	145	-	267
Impôts courants	484	(58)	426	74	-	500
Dettes fournisseurs	1 919	(49)	1 870	1 916	(8)	3 778
Charges à payer, produits constatés d'avance et autres passifs	3 560	(238)	3 322	3 930	23	7 275
Provisions	507	(3)	504	915	-	1 419
	6 695	(348)	6 347	7 532	1 916	15 795
Passifs liés à des actifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	33	-	33
Passifs	11 714	(519)	11 195	19 620	250	31 065
Total capitaux propres et passifs	20 693	(493)	20 200	22 942	10 604	53 746

Compte de résultat pro forma condensé, combiné et non audité du semestre clos au 30 juin 2015

en millions d'euros	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
Ventes nettes	6 405	(551)	5 854	6 601	(14)	12 441
Coût des ventes	(3 512)	142	(3 370)	(4 367)	14	(7 723)
Marge brute	2 892	(409)	2 483	2 234	-	4 717
Frais de R&D	(1 354)	269	(1 085)	(1 168)	(171)	(2 424)
Charges administratives, commerciales et générales	(875)	99	(776)	(870)	(168)	(1 814)
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-	-
Autres produits	159	-	159	48	-	207
Autres charges	(78)	13	(65)	(219)	22	(262)
Résultat d'exploitation	745	(28)	717	25	(317)	425
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	14	-	14	1	-	15
Produits et charges financiers	(49)	(4)	(53)	(142)	28	(167)
Résultat avant impôt	710	(32)	678	(116)	(289)	273
Economie / (charge) d'impôts	(177)	7	(170)	(6)	87	(89)
Résultat des activités poursuivies	533	(25)	508	(122)	(202)	184
Attribuable :						
Aux propriétaires de la société mère	531	(25)	506	(112)	(202)	192
Aux participations ne donnant pas le	2	-	2	(10)	-	(8)

		contrôle						
		533	(25)	508	(122)	(202)	184	
		Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)						
		en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	
		De base	0,15	(0,01)	0,14	(0,04)	0,03	
		Dilué	0,14	(0,00)	0,14	(0,04)	0,03	
		Nombre moyen pondéré d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	
		De base	3 631 929	3 631 929	3 631 929	2 787 471	5 640 929	
		Dilué	3 952 185	3 642 883	3 642 883	2 787 471	5 657 924	
		<i>Compte de résultat pro forma condensé, combiné et non audité de l'exercice clos au 31 décembre 2014</i>						
		en millions d'euros	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
		Ventes nettes	12 732	(969)	11 763	13 010	(29)	24 744
		Coût des ventes	(7 094)	238	(6 856)	(8 788)	29	(15 615)
		Marge brute	5 638	(731)	4 907	4 222	-	9 129
		Frais de R&D	(2 493)	545	(1 948)	(2 139)	(223)	(4 310)
		Charges administratives, commerciales et générales	(1 634)	181	(1 453)	(1 661)	(439)	(3 553)
		Dépréciation du goodwill	(1 209)	1 209	-	-	-	-
		Autres produits	136	(2)	134	308	-	442
		Autres charges	(268)	39	(229)	(593)	-	(822)
		Résultat d'exploitation	170	1 241	1 411	137	(662)	886
		Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(12)	-	(12)	15	-	3
		Produits et charges financiers	(395)	(5)	(400)	(502)	38	(864)
		Résultat avant impôt	(237)	1 236	999	(350)	(624)	25
		Economie / (charge) d'impôts	1 408	310	1 718	316	187	2 221
		Résultat des activités poursuivies	1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246
		Attribuable :						
		Aux propriétaires de la société mère	1 163	1 546	2 709	(69)	(437)	2 203
		Aux participations ne donnant pas le contrôle	8	-	8	35	-	43
			1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246
		Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)						
		en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	
		De base	0,31	0,42	0,73	(0,02)	0,39	
		Dilué	0,30	0,39	0,67	(0,02)	0,37	
		Nombre moyen pondéré d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	

		De base	3 698 723	3 698 723	3 698 723	2 767 026	5 707 723												
		Dilué	4 131 602	4 131 602	4 131 602	2 767 026	6 143 274												
B.9	Prévisions et estimations de bénéfices	<p>Nokia</p> <p>La Section « <i>Prévisions et estimations de bénéfices</i> » contient des éléments prospectifs. Ces éléments prospectifs ne constituent pas des garanties d'évolutions futures, et les résultats effectifs de Nokia pourraient différer significativement des résultats décrits ou suggérés par les éléments prospectifs contenus dans la présente Section à cause de divers facteurs. Nokia recommande aux investisseurs de ne pas accorder une confiance sans réserve à ces éléments prospectifs, qui ne sont valables qu'à la date du présent supplément du Prospectus d'Admission.*</p> <p>Le tableau suivant présente les prévisions de Nokia telles que communiquées le 10 mai 2016 en combinaison avec le rapport intermédiaire non audité de Nokia pour les trois mois clos le 31 mars 2016.*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Paramètres^{1*}</th> <th>Lignes directrices*</th> <th>Commentaires*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nokia</td> <td>Synergies annuelles sur les coûts d'exploitation</td> <td>Au-dessus de 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine (mise à jour)</td> <td> <p>Comparé aux coûts d'exploitation hors IFRS combinés de Nokia et Alcatel Lucent pour l'année 2015.</p> <p>Devraient provenir d'une large gamme d'initiatives liées aux frais d'exploitation et aux coûts des ventes, en ce compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> la rationalisation de produits et services redondants, notamment au sein de la division Mobile Networks ; la rationalisation des organisations régionales et de vente ; la rationalisation de frais, notamment dans la fabrication, la chaîne d'approvisionnement, l'immobilier et les technologies de l'information ; la réduction des coûts de la fonction centrale et des coûts liés à la cotation en bourse ; et l'efficacité en matière d'approvisionnement, étant donné l'augmentation du pouvoir d'achat de la Société Combinée. <p>Ceci est une mise à jour de la précédente prévision de synergies annuelles sur les coûts d'exploitation d'environ 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine.</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>Produits et charges financiers hors IFRS pour l'année 2016</td> <td>Charges d'environ 300 millions d'euros</td> <td>Comprend principalement les charges financières nettes liées aux passifs portant intérêt, les coûts d'intérêt liées au régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages postérieurs à</td> </tr> </tbody> </table>							Paramètres ^{1*}	Lignes directrices*	Commentaires*	Nokia	Synergies annuelles sur les coûts d'exploitation	Au-dessus de 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine (mise à jour)	<p>Comparé aux coûts d'exploitation hors IFRS combinés de Nokia et Alcatel Lucent pour l'année 2015.</p> <p>Devraient provenir d'une large gamme d'initiatives liées aux frais d'exploitation et aux coûts des ventes, en ce compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> la rationalisation de produits et services redondants, notamment au sein de la division Mobile Networks ; la rationalisation des organisations régionales et de vente ; la rationalisation de frais, notamment dans la fabrication, la chaîne d'approvisionnement, l'immobilier et les technologies de l'information ; la réduction des coûts de la fonction centrale et des coûts liés à la cotation en bourse ; et l'efficacité en matière d'approvisionnement, étant donné l'augmentation du pouvoir d'achat de la Société Combinée. <p>Ceci est une mise à jour de la précédente prévision de synergies annuelles sur les coûts d'exploitation d'environ 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine.</p>		Produits et charges financiers hors IFRS pour l'année 2016	Charges d'environ 300 millions d'euros	Comprend principalement les charges financières nettes liées aux passifs portant intérêt, les coûts d'intérêt liées au régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages postérieurs à
	Paramètres ^{1*}	Lignes directrices*	Commentaires*																
Nokia	Synergies annuelles sur les coûts d'exploitation	Au-dessus de 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine (mise à jour)	<p>Comparé aux coûts d'exploitation hors IFRS combinés de Nokia et Alcatel Lucent pour l'année 2015.</p> <p>Devraient provenir d'une large gamme d'initiatives liées aux frais d'exploitation et aux coûts des ventes, en ce compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> la rationalisation de produits et services redondants, notamment au sein de la division Mobile Networks ; la rationalisation des organisations régionales et de vente ; la rationalisation de frais, notamment dans la fabrication, la chaîne d'approvisionnement, l'immobilier et les technologies de l'information ; la réduction des coûts de la fonction centrale et des coûts liés à la cotation en bourse ; et l'efficacité en matière d'approvisionnement, étant donné l'augmentation du pouvoir d'achat de la Société Combinée. <p>Ceci est une mise à jour de la précédente prévision de synergies annuelles sur les coûts d'exploitation d'environ 900 millions d'euros de synergies nettes sur les coûts d'exploitation à atteindre pour 2018 en année pleine.</p>																
	Produits et charges financiers hors IFRS pour l'année 2016	Charges d'environ 300 millions d'euros	Comprend principalement les charges financières nettes liées aux passifs portant intérêt, les coûts d'intérêt liées au régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages postérieurs à																

				<p>l'emploi, ainsi que l'impact de variations des taux de change sur certains postes du bilan. Cette perspective peut varier en fonction des éventuels changements dans les éléments visés ci-dessus.</p> <p>L'augmentation du taux d'imposition hors IFRS pour la Société Combinée, comparé à celui de Nokia sur une base individuelle, est principalement attribuable à des changements défavorables dans la répartition régionale des bénéfices suite à l'acquisition d'Alcatel Lucent. Cette perspective est pour 2016 en année pleine ; le taux d'imposition trimestriel hors IFRS devrait être soumis à une certaine volatilité, principalement influencée par les fluctuations dans les bénéfices réalisés par Nokia dans différentes juridictions fiscales. Nokia prévoit que son taux d'imposition hors IFRS effectif à long terme sera nettement inférieur au niveau de 2016 en année pleine, et a l'intention de fournir d'autres observations plus tard au cours de l'année 2016.</p>
		Taux d'imposition hors IFRS pour l'année 2016	Au-dessus de 40 % pour l'année 2016	
		Trésorerie liée à l'imposition pour l'année 2016	Environ 400 millions d'euros	Peut varier en fonction des niveaux de bénéfices dans différentes juridictions et du montant des revenus des licences soumis à un prélèvement à la source.
		Dépenses d'investissement pour l'année 2016	Environ 650 millions d'euros	Principalement attribuable à l'activité Nokia Networks.
	Activité Réseaux de Nokia	Ventes nettes hors IFRS pour l'année 2016	Baisse d'une année à l'autre ²	Les ventes nettes hors IFRS et la marge opérationnelle hors IFRS de la Société Combinée seraient influencés par des facteurs, en ce compris :
		Marge opérationnelle non-IFRS pour l'année 2016	Plus de 7 %	<ul style="list-style-type: none"> • Des dépenses en capital relativement stables en 2016 pour notre marché potentiel global ; • Le déclin du marché de l'infrastructure sans fil en 2016 ; • L'accent mis sur l'intégration d'Alcatel Lucent, notamment au premier semestre 2016 ; • Dynamique sectorielle compétitive ; • Gamme régionale et produit ; • Calendrier du déploiement de grands réseaux ; et • Mise en œuvre de plans de synergie.

		<p>Nokia Technologies Ventes nettes pour l'année 2016</p> <p>Non fourni</p> <p>À cause des risques et incertitudes liés à l'établissement du calendrier et de la valeur d'accords de licence significatifs, Nokia estime qu'il ne serait pas approprié de fournir une perspective annuelle pour l'exercice 2016, et n'a pas l'intention de fournir une perspective dans ses rapports au cours de l'exercice 2016.</p> <p>¹ Les mesures non-IFRS excluent certains éléments non récurrents (éléments spéciaux). Par ailleurs, les résultats non-IFRS excluent l'amortissement d'actifs immatériels et autres éléments comptables de prix d'acquisition résultant des acquisitions d'activité.</p> <p>² La comparaison sur une base annuelle a été réalisée pour l'information financière non IFRS combinée remaniée et non audité pour les activités poursuivies de Nokia et d'Alcatel Lucent pour l'année 2015, intégrant certains ajustements et reclassements pour aligner l'information financière historique avec les politiques comptables et la présentation de l'information financière de la Société Combinée.</p>
B.10	Réserves contenues dans les rapports d'audit	Sans objet ; il n'y a pas de réserve dans les rapports d'audit publiés respectifs de Nokia et d'Alcatel Lucent.
B.11	Suffisance du fonds de roulement	<p>Selon l'opinion de la direction de Nokia, le fonds de roulement disponible pour Nokia est suffisant pour couvrir ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de ce Prospectus d'Admission.</p> <p>Afin d'évaluer les besoins en fonds de roulement de Nokia après l'Acquisition, Nokia a préparé des projections financières supposant le regroupement de Nokia et d'Alcatel Lucent et excluant l'activité HERE. Sur la base de ces projections financières, Nokia prévoit que le regroupement de Nokia et d'Alcatel Lucent n'impactera pas significativement la suffisance du fonds de roulement pour la Société Combinée.</p>

<i>Section C — Valeurs mobilières</i>		
C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	<p>Nokia</p> <p>Nokia a une seule série d'actions, et chaque action confère une voix à son porteur à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. Il n'existe pas de restriction du droit de vote relatif aux actions. Toutes les actions confèrent les mêmes droits aux dividendes et aux autres distributions de Nokia (en ce compris les distributions d'actifs en cas de liquidation de la société). Les Actions Nokia ont été émises conformément à la législation finlandaise et sont inscrites en compte dans les livres de valeurs mobilières tenus par Euroclear Finland Ltd. Les Actions Nokia sont cotées en bourse sur la Liste officielle (<i>Official List</i>) du Nasdaq Helsinki sous le symbole "NOKIA" et le code ISIN des Actions Nokia est FI0009000681. Les Actions Nokia sont libellées en euros sur le Nasdaq Helsinki. Les ADSs Nokia sont cotés à la bourse de New York (<i>New York Stock Exchange - NYSE</i>) sous le code "NOK".</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Les Actions Alcatel Lucent sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole "ALU" et les ADSs Alcatel Lucent sont admis aux négociations sur le NYSE sous le symbole "ALU". Les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 1^{er} juillet 2018 (les OCEANES 2018), les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 30 janvier 2019 (les OCEANES</p>

		<p>2019) et les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 30 janvier 2020 (les OCEANES 2020) sont admises aux négociations sur Euronext Paris, sous le symbole "YALU" pour les OCEANES 2018, "YALU1" pour les OCEANES 2019 et "YALU2" pour les OCEANES 2020. Le code ISIN des Actions Alcatel Lucent est FR0000130007. Chaque actionnaire a le droit à autant de votes que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Cependant, les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans, bénéficient de droits de vote double.</p>
C.2	Devise de l'émission des valeurs mobilières	<p>La devise est l'euro.</p>
C.3	Information concernant les actions	<p>Nokia</p> <p>À la date de ce Prospectus d'Admission, Nokia possède 3 678 641 891 actions entièrement libérées. Les Actions Nokia n'ont pas de valeur nominale.</p> <p>Le 26 octobre 2012, le Groupe Nokia a émis des obligations convertibles à hauteur de 750 millions d'euros (« Obligation Convertible ») en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle le 6 mai 2010. Les obligations ont une durée de cinq ans et un coupon annuel de 5,0 % payable semestriellement. Le prix de conversion actuel est de 2,39 euros. À la date de ce Prospectus d'Admission, 0,2 million d'euros d'obligations étaient convertis en actions. Les termes de l'Obligation Convertible permettent à Nokia de racheter ces obligations, à tout moment après le 25 novembre 2015, en numéraire pour leur montant de capital, avec les éventuels intérêts échus mais non payés jusqu'à la date de remboursement. Le remboursement est subordonné au prix moyen pondéré en fonction du volume des Actions Nokia au cours d'une période spécifiée précédant immédiatement la date de l'avis de remboursement égal ou supérieur à 150 % du prix de conversion pour l'Obligation Convertible. Le 8 octobre 2015, Nokia a annoncé sa décision d'exercer cette faculté de remboursement pour l'Obligation Convertible le 26 novembre 2015.</p> <p>Si l'Obligation Convertible est convertie en Actions Nokia dans son intégralité, ce qui se produirait d'ici le 17 novembre 2015, au prix de conversion actuel de 2,39 euros par Action Nokia, environ 313 723 849 Actions Nokia (dans l'hypothèse d'une conversion totale) seraient émises. Ces Actions Nokia représenteraient environ 5,2 % des Actions Nokia émises et en circulation après la Réalisation de l'Offre d'Échange (dans l'hypothèse où tous les Titres Alcatel Lucent étaient apportés à l'Offre d'Échange ou, le cas échéant, à la période de réouverture de l'offre).</p> <p>Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires. Le programme serait composé d'environ 4 milliards d'euros de distributions aux actionnaires (calculé sur la base de l'hypothèse d'une détention de la totalité des actions Alcatel Lucent et de la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent) et d'environ 3 milliards d'euros de désendettement. Le programme est soumis à la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi qu'à la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent. Tel que décrit en détail dans l'Élément C.7 ci-dessous, une des composantes du programme serait un programme de rachat d'actions de 1,5 milliards d'euros, envisagé sur deux ans, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Au 30 septembre 2015, 2 838 984 750 Actions Alcatel Lucent étaient en circulation, en ce compris 40 115 200 Actions détenues par Alcatel Lucent et ses filiales (auto-détention et auto-contrôle) et comprenant les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs Alcatel Lucent. Au 30 juin 2015, 499 863 626 Actions Alcatel Lucent</p>

		<p>étaient représentées par des ADSs Alcatel Lucent. Les Actions Alcatel Lucent ont une valeur nominale de 0,05 euro.</p> <p>Au 30 septembre 2015, le nombre d'OCEANES 2018 en circulation était de 349 413 680, le nombre d'OCEANES 2019 en circulation était de 167 500 000 et le nombre d'OCEANES 2020 en circulation était de 114 499 995.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>Nokia</p> <p>Les droits attachés aux Actions Offertes (et aux Actions Nokia en général) comportent, entre autres, des droits préférentiels de souscription d'actions nouvelles Nokia, le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le droit au dividende et à la distribution de réserves sans restriction, et le droit de demander le remboursement des actions à un juste prix de la part d'un actionnaire qui détient des actions représentant plus de 90 % de toutes les actions et droits de votes de Nokia, ainsi que d'autres droits généralement attribués par la loi finlandaise sur les sociétés anonymes (<i>Finnish Limited Liability Companies Act</i>) (624/2006, telle que modifiée).</p> <p>Les Actions Offertes confèrent à leurs détenteurs des droits d'actionnaire à part entière au sein de Nokia suite à l'enregistrement des Actions Offertes au Registre finlandais du commerce (<i>Finnish Trade Register</i>) et au registre des actionnaires de Nokia, et donnent également droit à leurs détenteurs à la totalité du dividende et d'autres distributions de fonds déclarées par Nokia, le cas échéant, de manière similaire aux Actions Nokia existantes.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Chaque action donne droit à une partie des bénéfices d'Alcatel Lucent, dans la proportion prévue par les statuts. Les dividendes et les autres revenus d'actions émises par Alcatel Lucent sont payés dans les conditions autorisées ou prévues par la réglementation en vigueur, et de la manière décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou, autrement, par le Conseil d'administration.</p> <p>Un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans. Les droits et obligations demeurent attachés à une action indépendamment de son titulaire. La propriété d'une action implique l'acceptation automatique des statuts d'Alcatel Lucent et des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires.</p> <p>Les actions sont indivisibles à l'égard d'Alcatel Lucent, ce qui signifie que les copropriétaires d'une action doivent être représentés par une leur personne. Les actions faisant l'objet d'un usufruit doivent être identifiées en tant que telles au registre des actionnaires.</p>
C.5	Restrictions imposées à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Les Actions Nokia sont librement négociables.</p> <p>Les Actions Alcatel Lucent sont librement négociables.</p>
C.6	Admission à la négociation	<p>Les Actions Nokia sont cotées en bourse sur la Liste Officielle (<i>Official List</i>) du Nasdaq Helsinki sous le symbole "Nokia". Les ADSs Nokia sont cotés au NYSE sous le code "NOK".</p> <p>En lien avec l'Offre d'Échange, Nokia a demandé l'admission aux négociations des Actions Nokia (y compris les Actions Offertes) sur Euronext Paris. Nokia entend également demander l'Admission des Actions Nokia et des ADSs Nokia qui seront respectivement émis dans le cadre de l'Offre d'Échange sur le Nasdaq Helsinki et le NYSE. Nokia entend coter les Actions Nokia existantes le jour de négociation suivant l'ouverture de l'Offre d'Échange et coter les Actions Nokia nouvelles à la date ou aux environs de la date de règlement-livraison de l'Offre d'Échange et de la période d'offre réouverte, le cas échéant.</p>

		Si l'Offre d'Échange n'est pas un succès, Nokia a l'intention procéder au retrait de ses actions de la cotation sur Euronext Paris, auquel cas la liquidité des Actions Nokia sur Euronext Paris sera réduite jusqu'à la réalisation de ce retrait.
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Nokia</p> <p>Nokia ne possède pas de politique de distribution quantitative mais considère généralement les dividendes annuels comme un mécanisme important de rémunération de ses actionnaires. La distribution de dividendes de Nokia continuera à être déterminée par le Conseil d'administration de Nokia en fonction des capacités de distribution, de la situation financière et des besoins de la Société. En vertu de la loi finlandaise sur les sociétés (<i>Finnish Companies Act</i>) (624/2006, telle que modifiée), l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de la distribution de dividendes en se basant sur une proposition du Conseil d'administration de la société.</p> <p>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, Nokia a versé des dividendes d'un montant de 0,14 euro par action (0,11 euro par action et un dividende spécial complémentaire de 0,26 euro par action pour 2013, pas de dividende pour 2012).</p> <p>Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires. Le programme serait composé d'environ 4 milliards d'euros de distributions aux actionnaires (calculé sur la base de l'hypothèse d'une détention de la totalité des actions Alcatel Lucent et de la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent) et d'environ 3 milliards d'euros de désendettement. Le programme est soumis à la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi qu'à la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent. Le programme comporterait un dividende ordinaire envisagé pour 2015 d'au moins 0,15 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016 ; un dividende ordinaire envisagé pour 2016 d'au moins 0,15 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2017 ; un dividende spécial envisagé d'au moins 0,10 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016 ; et un programme de rachat d'actions de 1,5 milliard d'euros, envisagé sur deux ans, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016.</p> <p>Le 11 février 2016, Nokia a annoncé que le Conseil d'administration de Nokia proposera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016 un dividende de 0,16 euro par action pour 2015 et un dividende spécial de 0,10 euro par action. La résolution sur le dividende sera prise par l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Aucun dividende n'a été versé au cours des six exercices précédents.</p> <p>Les dividendes non réclamés après six ans sont remis au Trésor public français.</p> <p>La politique de dividende est définie par le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent après examen, notamment, de la situation financière et des bénéfices du Groupe Alcatel Lucent, et en tenant compte de ses besoins en capital et de sa performance, des rendements actuels et futurs, et des pratiques de marché relatives à la distribution de dividendes, en particulier dans le secteur d'activité dans lequel opère Alcatel Lucent. À la lumière des résultats financiers d'Alcatel Lucent, des besoins en investissement et des exigences en terme de gestion de dette, Alcatel Lucent pourrait décider d'ajuster une distribution de dividende, ou de ne pas distribuer de dividende.</p> <p>Lors de sa réunion du 5 février 2015, le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent a proposé de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2014.</p>

Section D — Risques

D.1	Risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Nokia <ul style="list-style-type: none">• La stratégie de Nokia est exposée à de nombreux risques et incertitudes, y compris le fait que Nokia pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre avec succès ses plans stratégiques, de maintenir ou d'améliorer le rendement opérationnel et financier de ses activités, d'identifier correctement ou de poursuivre avec succès des opportunités commerciales ou encore d'accroître ses activités.• Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser les avantages prévus de l'acquisition d'Alcatel Lucent ou de mettre en œuvre la structure organisationnelle et opérationnelle de la Société efficacement ou dans les délais actuellement prévus, en ce compris la mise en œuvre avec succès des plans d'affaires de la Société, l'intégration des activités d'Alcatel Lucent avec succès ou l'atteinte des synergies visées ainsi que d'autres gains d'efficacité.• Si Nokia ne réalise pas rapidement l'acquisition des Titres Alcatel Lucent restants en circulation, cela pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de marché des Actions Nokia et des ADSs Nokia, et Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser pleinement les avantages prévus de l'Offre d'Échange sur l'ensemble des Titres Alcatel Lucent.• Nokia pourrait subir des répercussions considérables et défavorables à cause de la conjoncture économique et des conditions du marché et d'autres évolutions au sein des économies où la Société exerce ses activités.• Nokia dépend du développement des industries au sein desquelles la Société exerce ses activités, dont l'industrie des technologies de l'information et des communications et le marché des services liés. L'industrie des télécommunications est de nature cyclique et est affecté par de nombreux facteurs, y compris l'environnement économique général, le comportement d'achat, le déploiement, le délai de présentation et les dépenses des prestataires de services, des consommateurs et des entreprises.• Nokia est une société d'envergure mondiale, ce qui l'expose à des événements politiques et à d'autres événements régionaux, y compris dans des pays émergents, ce qui pourrait présenter un risque politique ou réglementaire plus élevé, y compris un traitement défavorable ou imprévisible en ce qui concerne les questions fiscales, le contrôle des changes et d'autres restrictions.• Nokia fait face à une concurrence intense et pourrait ne pas parvenir à investir de manière efficace et rentable dans de nouveaux produits, services, mises à jour et technologies compétitifs de haute qualité ou à les commercialiser en temps voulu.• Nokia est dépendant d'un nombre limité de clients et d'importants accords pluriannuels. Par conséquent, la perte d'un seul client, la consolidation supplémentaire des opérateurs ou des problèmes liés à un seul accord pourraient avoir un impact défavorable important sur les activités de Nokia.• Les revenus des licences de brevets de Nokia Technologies et autres revenus liés à la propriété intellectuelle sont soumis à des risques et incertitudes tels que la capacité de Nokia à maintenir ses sources existantes de revenus liés à la propriété intellectuelle ou d'établir de nouvelles sources. Une partie proportionnellement importante des revenus des licences de brevets actuelles est générée à partir du marché des smartphones qui s'est avéré être assez dynamique et présente un nombre limité de grands fournisseurs.• Les produits, services et modèles d'activité de Nokia dépendent des technologies en matière de DPI que Nokia a développé ainsi que des technologies concédées sous licence à Nokia par certains tiers. Par conséquent, l'évaluation des droits relatifs aux technologies que Nokia utilise ou envisage d'utiliser devient de plus en plus difficile, et Nokia s'attend à continuer à faire face à des revendications invoquant qu'elle aurait pu violer les DPI détenus par des tiers. L'utilisation de ces technologies pourrait également entraîner une
------------	---	--

		<p>augmentation des coûts d'octroi de licences pour Nokia, des restrictions sur la capacité de Nokia à utiliser certaines technologies pour ses produits et/ou des litiges longs et coûteux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de Nokia sont soumises à des réglementations directes et indirectes. Par conséquent, les modifications de types variés des réglementations ou leur application, ainsi que les politiques économiques et commerciales applicables aux technologies ou produits existants ou nouveaux pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de Nokia et les résultats d'exploitation. La gouvernance de Nokia, les contrôles internes et les processus de conformité pourraient également ne pas permettre d'éviter des sanctions réglementaires, tant au niveau des filiales d'exploitation qu'au niveau des joint-ventures. • Le modèle d'activité de Nokia fait appel à des solutions pour la distribution de services et logiciels ou le stockage de données, qui entraînent des risques inhérents liés aux régimes réglementaires applicables, aux violations de la cyber sécurité et autres accès non autorisés au réseau de données ou à d'autres risques de sécurité potentiels qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de Nokia. • Le groupe d'activité Nokia Technologies entend générer des ventes nettes et de la rentabilité à travers la licence de la marque Nokia, le développement et la vente de produits et de services dans les domaines de la réalité virtuelle, des médias numériques, de la santé numérique, ainsi que dans d'autres activités commerciales incluant l'innovation et l'incubation dans le domaine de la technologie, qui pourraient ne pas se concrétiser comme prévu ou ne pas se concrétiser du tout. • Nokia est soumise à divers cadres législatifs et juridictions qui réglementent la fraude ainsi que les sanctions et les politiques économiques et commerciales et, à ce titre, il est difficile d'évaluer avec certitude l'étendue et le résultat de procédures éventuelles. La filiale de Nokia, Alcatel Lucent, a été, et continue d'être impliquée dans des enquêtes concernant des violations présumées des lois anti-corruption, et a été, et pourrait de nouveau être soumis à des amendes importantes, des pénalités et d'autres sanctions à la suite de ces enquêtes. • Nokia est présente dans un certain nombre de pays et, en conséquence, fait face à des questions fiscales et à des litiges fiscaux complexes, et pourrait être obligée de payer des impôts supplémentaires dans différentes juridictions. • Les résultats réels ou anticipés de Nokia, entre autres facteurs, pourraient réduire la capacité de la Société à utiliser ses actifs d'impôts différés. • Nokia pourrait être dans l'incapacité de retenir, motiver, développer et recruter du personnel ayant les compétences requises. • Nokia pourrait faire face à des problèmes ou à des perturbations notamment dans l'activité Mobile Networks du groupe en matière de fabrication, création de services, livraison, logistique ou chaîne d'approvisionnement. En outre, des événements indésirables pourraient avoir un profond impact sur les sites de production ou les sites de production des fournisseurs de Nokia, qui sont concentrés géographiquement. • Une issue défavorable d'un litige, d'arbitrages, de litiges concernant les contrats ou d'allégations de responsabilité du fait des produits liés aux activités de Nokia pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société. • Les ventes nettes, les coûts et les résultats des activités de Nokia, ainsi que la valeur en dollars américains des dividendes Nokia et du prix de marché des ADSs Nokia sont affectés par les variations des taux de change. • Les inefficiences, infractions, dysfonctionnements ou perturbations des systèmes de technologie de l'information pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités de Nokia et les résultats d'exploitation. • Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser l'optimisation de la structure de capital de la Société telle que prévue et rétablir ou améliorer sa notation de crédit de qualité d'investissement. • Le montant du dividende et du gain en capital distribué aux actionnaires pour
--	--	---

		<p>chaque exercice est incertain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nokia pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les bénéfices cibles ou de mettre en œuvre des opérations envisagées avec succès ou des opérations pourraient entraîner des passifs. • Nokia participe à des joint-ventures et est exposée à des risques inhérents aux sociétés relevant d'une gestion conjointe. • Les échecs en matière de performance des partenaires de Nokia ainsi que les échecs pour parvenir aux accords de partenariat avec des tiers pourraient avoir des effets défavorables pour la Société. • Les efforts de Nokia visant à gérer et à améliorer la performance opérationnelle ou financière, les économies de coûts, la compétitivité et à obtenir les bénéfices de synergies liés à l'acquisition d'Alcatel Lucent pourraient ne pas aboutir aux résultats, avantages ou améliorations escomptés. • Nokia pourrait subir des répercussions défavorables à cause d'évènements liés au financement des clients ou aux délais de paiement prolongés que Nokia accorde à ses clients. • La valeur comptable du goodwill de Nokia pourrait ne pas être recouvrable. • Nokia est exposée à certains risques associés à la retraite et aux fonds de pension des salariés. Les plans de retraite américains et autres régimes postérieurs à l'emploi du Groupe Alcatel Lucent sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêt, d'hypothèses sur l'espérance de vie des salariés et retraités couverts et sur l'augmentation du coût des frais médicaux, et de l'évolution des contraintes juridiques. Même si ces plans sont entièrement financés actuellement, ils sont onéreux et les efforts de la Société pour satisfaire d'autres besoins de financement ou maîtriser ces coûts pourraient s'avérer inefficaces. • La volatilité des taux d'actualisation et des valeurs de marché affectera la couverture financière des plans de retraite de Nokia. • Les adhérents au régime de retraite et d'assurance maladie postérieure à la retraite pourraient vivre plus longtemps que prévu, ce qui entraînerait une augmentation de l'obligation de Nokia au titre des prestations. • Alcatel Lucent pourrait ne pas être capable de financer les coûts de frais médicaux et d'assurance vie des membres anciennement syndiqués par le surplus de son plan de retraite des membres anciennement syndiqués. • Des hausses de coûts de santé et une augmentation de l'utilisation de services pourraient significativement augmenter les coûts de santé des retraités d'Alcatel Lucent. • Les activités d'Alcatel Lucent incluent l'installation et la maintenance de réseaux de câbles sous-marins et ces activités sont susceptibles d'occasionner des dommages sur des infrastructures sous-marines existantes, dont Alcatel Lucent pourrait être tenue responsable en dernier ressort. <p>Alcatel Lucent</p> <p>Les risques relatifs à l'activité et à la situation juridique d'Alcatel Lucent incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite au succès de l'Offre d'Échange, Alcatel Lucent a commencé, et continuera à allouer des ressources importantes, y compris l'attention de la direction, pour intégrer l'activité des Groupes Nokia et Alcatel Lucent. Le processus d'intégration implique des risques et des incertitudes, et rien ne garantit que l'intégration se réalisera de la manière ou dans les délais actuellement prévus, ou que la nouvelle structure apportera les avantages escomptés.* • L'activité du secteur des télécommunications est fluctuante. Ce secteur est influencé par de nombreux facteurs : environnement économique, décisions des fournisseurs de services et d'autres clients relatives au déploiement des technologies et au calendrier d'achats et de déploiements, évolution de la demande et du budget consacré par les entreprises et les consommateurs aux
--	--	---

		<p>services de communication.*</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'activité d'Alcatel Lucent nécessite des liquidités importantes. Alcatel Lucent pourrait avoir besoin de sources de financement supplémentaires si ses liquidités sont indisponibles ou insuffisantes pour financer son activité.* • Les risques liés au crédit et les risques commerciaux ainsi que l'exposition à ces risques pourraient augmenter si la situation financière des clients d'Alcatel Lucent se dégradait.* • La situation financière et les résultats d'Alcatel Lucent pourraient être affectés si Alcatel Lucent ne réduisait pas efficacement les risques du marché financier, y compris en ayant recours à des instruments financiers dérivés.* • Une perte de valeur des immobilisations incorporelles ou du goodwill affecterait de manière défavorable la situation financière ou les résultats d'Alcatel Lucent.* • Alcatel Lucent opère dans un secteur ultra-concurrentiel qui compte de nombreux acteurs. Tout défaut de compétitivité de la part d'Alcatel Lucent peut nuire à ses activités de manière significative.* • La technologie est le moteur de développement des produits et services d'Alcatel Lucent. Si Alcatel Lucent ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur ou si Alcatel Lucent développe des technologies qui n'emportent pas l'adhésion du marché, les clients risquent de ne pas acheter les produits Alcatel Lucent ou de ne pas utiliser ses services.* • Alcatel Lucent s'appuie sur un nombre limité de fournisseurs, centres de distribution et entités de production internes et externes. Toute incapacité de la part de ces derniers à livrer ou à se conformer aux exigences d'Alcatel Lucent est susceptible d'impacter la propre capacité d'Alcatel Lucent à livrer ses produits, services et solutions dans les délais et volumes requis, et à respecter ses standards de qualité, de sûreté et de sécurité.* • Alcatel Lucent a continué le processus d'externalisation d'une grande partie de ses services et processus RH et financiers, ce qui rend Alcatel Lucent plus dépendants de ses prestataires externes. L'indisponibilité temporaire des processus et services essentiels à l'activité d'Alcatel Lucent pourrait avoir un impact négatif majeur en terme de réactivité et de qualité et affecter la capacité future d'Alcatel Lucent à s'adapter à l'évolution des besoins de l'activité.* • Les risques liés à la violation des systèmes d'information, à la protections des données, aux cyber-attaques, et à l'espionnage industriel pourraient occasionner des accès non autorisés ou des modifications, des détournements ou des pertes de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles qui sont en possession d'Alcatel Lucent ou qui ont été confiées par des tiers ; ils pourraient entraîner également des interruptions de la disponibilité des systèmes d'Alcatel Lucent ou des systèmes qu'Alcatel Lucent gère pour des tiers.* • Nombre des produits actuels et futurs d'Alcatel Lucent sont très complexes et peuvent comporter des défauts ou des erreurs qui ne seront détectés qu'après leur déploiement dans les réseaux de télécommunication, ce qui pourrait nuire à la réputation d'Alcatel Lucent.* • L'évolution rapide de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou l'application de nouvelles réglementations ou normes techniques à des produits et services qui n'y étaient pas soumis jusque-là pourraient perturber l'activité d'Alcatel Lucent et se révéler coûteuses en termes de temps et de ressources.* • Les dix principaux clients d'Alcatel Lucent représentaient 53 % du chiffre d'affaires d'Alcatel Lucent en 2015 (dont Verizon, AT&T et Sprint, chacun représentant respectivement 15 %, 14 % et 5 % du chiffre d'affaires d'Alcatel Lucent). L'essentiel du chiffre d'affaires d'Alcatel Lucent provient de fournisseurs de services de télécommunications. La perte d'un ou de plusieurs clients clés, la baisse des investissements de ces fournisseurs de services ou l'incapacité d'Alcatel Lucent de diversifier ou étendre sa base de clients à des entreprises autres que des fournisseurs de services pourraient entraîner une baisse significative de son chiffre d'affaires, de sa rentabilité et de sa trésorerie.*
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Alcatel Lucent dispose de contrats de vente à long terme avec un certain nombre de ses clients. Certains de ces contrats pourraient se révéler non rentables compte tenu de l'évolution des coûts et de l'évolution du portefeuille de produits d'Alcatel Lucent au cours de la vie desdits contrats.* • Alcatel Lucent gère des activités clés à l'échelle mondiale et une part importante de ses revenus est réalisée dans des zones géographiques et des marchés émergents.* • Les plans de retraite américains d'Alcatel Lucent sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêt, d'hypothèses sur l'espérance de vie des salariés et retraités couverts et sur l'augmentation du coût des frais médicaux, et de l'évolution des contraintes juridiques. Même si ces plans sont actuellement complètement financés, ils sont onéreux et les efforts d'Alcatel Lucent pour satisfaire d'autres besoins de financement ou maîtriser ces coûts pourraient s'avérer inefficaces.* • La volatilité des taux d'actualisation et des valeurs de marché des fonds investis affectera la couverture financière des plans de retraite d'Alcatel Lucent.* • Les bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale pourraient vivre plus longtemps que prévu, ce qui pourrait conduire à une augmentation des engagements d'Alcatel Lucent.* • Il se peut qu'Alcatel Lucent ne parvienne pas à financer le régime de remboursement des frais médicaux et d'assurance vie de ses membres anciennement syndiqués par le surplus du plan de retraite des membres anciennement syndiqués.* • Des hausses de coûts et des demande de remboursement de frais médicaux peuvent significativement augmenter les engagements de remboursement des frais médicaux d'Alcatel Lucent.* • Les activités de la division Transport IP d'Alcatel Lucent incluent l'installation et la maintenance de réseaux de câbles sous-marins. Ces activités sont susceptibles d'occasionner des dommages sur des infrastructures sous-marines existantes, dont Alcatel Lucent pourrait être tenu responsable en dernier ressort.* • Alcatel Lucent est impliquée dans des contentieux, qui, dans le cas où ils se concluraient défavorablement, pourraient entraîner le paiement de dommages-intérêts.* • Alcatel Lucent a été, et continue d'être, impliquée dans des enquêtes concernant des violations présumées des lois anti-corruption, et a déjà été, et pourrait de nouveau être soumise à des amendes importantes, des pénalités et d'autres sanctions à la suite de ces enquêtes.* • Si Alcatel Lucent ne protège pas correctement ses droits de propriété intellectuelle, ses activités et ses perspectives pourraient en pâtir.* • Alcatel Lucent doit faire face à des procédures judiciaires touchant à la propriété intellectuelle et aux contrefaçons, ce qui pourrait l'amener à engager des dépenses importantes ou à l'empêcher de vendre certains produits.* • Alcatel Lucent a des participations dans des entreprises communes importantes et doit faire face aux problèmes inhérents à ces entreprises.* • Alcatel Lucent est soumise à des lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité restreignant ses activités.* • Malgré les mesures prises pour protéger au mieux les intérêts d'Alcatel Lucent, les actionnaires minoritaires d'Alcatel Lucent pourraient tenter des actions judiciaires prétendant que la valeur des actions Alcatel Lucent a été impactée négativement par des décisions prises par l'Équipe dirigeante et le Conseil d'administration favorisant Nokia.* • Suite au retrait de la cote du NYSE des ADSs Alcatel Lucent et à la résiliation du programme d'ADR d'Alcatel Lucent, les détenteurs d'ADRs qui ne remettraient pas à temps leurs ADRs en échange d'actions ordinaires Alcatel Lucent, auront seulement droit au produit de la vente des Actions Nokia,
--	--	---

		<p>représentant le produit de la vente des actions sous-jacentes par le Dépositaire d'Alcatel Lucent.*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les ADSs, il n'y aura plus de marché sur lequel les négociier et il pourrait y avoir également un marché limité et un manque de liquidité pour les détenteurs d'Actions Alcatel Lucent.*
D.3	Risques propres aux titres	<p>Les risques relatifs aux Actions Nokia, à l'Offre d'Échange et au retrait obligatoire incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incapacité d'obtenir l'Approbation des Actionnaires de Nokia et certaines autres circonstances pourraient entraîner des indemnités de résiliation importantes pour Nokia, et l'incapacité d'obtenir l'Approbation des Actionnaires de Nokia et d'autres Conditions non réalisées pourraient entraîner la non réalisation de l'Offre d'Échange, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et le prix de marché des Actions Nokia. • La parité d'échange de l'Offre d'Échange est fixe et ne sera pas ajusté en cas de modification du prix des titres concernés. Comme le prix de marché des Actions Nokia et des ADSs Nokia fluctue, les porteurs de Titres Alcatel Lucent ne peuvent pas être certains de la valeur de marché des Actions Nokia ou des ADSs Nokia qui seront émis dans le cadre de l'Offre d'Échange. • La valeur des Actions Nokia et des ADSs Nokia pourrait diminuer. • L'émission d'Actions Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange pourrait avoir un effet défavorable sur le prix des Actions Nokia et des ADS Nokia. • À l'issue de l'Offre d'Échange, Nokia pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses plans d'affaires ou d'intégrer l'activité Alcatel Lucent avec succès ou d'atteindre les synergies cibles ou d'autres gains d'efficacité. • Les bénéfices escomptés de Nokia à la suite de l'acquisition d'Alcatel Lucent sont fondés sur des estimations qui dépendent de facteurs externes, et pourraient ne pas être atteints dans les délais prévus, voire ne pas du tout être atteints. • La Réalisation de l'Offre d'Échange constituerait un changement de contrôle d'Alcatel Lucent qui donnerait lieu à une obligation de remboursement d'une partie de la dette existante d'Alcatel Lucent. • La réalisation des opérations prévues par l'Offre d'Échange constituerait un changement du contrôle d'Alcatel Lucent qui pourrait donner lieu à une obligation de remboursement de toutes les OCEANES. • L'Offre d'Échange déclencherait certains clauses contenues dans certains contrats d'Alcatel Lucent qui pourraient exiger qu'Alcatel Lucent paie des indemnités de changement de contrôle ou permette à un cocontractant d'Alcatel Lucent de mettre fin au contrat. • Nokia n'a pas vérifié la fiabilité des informations Alcatel Lucent contenues ou incorporés par référence dans ce Prospectus d'Admission et, par conséquent, les estimations de Nokia concernant l'impact de la Réalisation de l'Offre d'Échange sur les informations financières pro forma dans ce Prospectus d'Admission pourraient être inexactes. • Les informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées contenues dans ce Prospectus d'Admission sont présentées à titre purement indicatif et peuvent différer considérablement des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société Combinée après la réalisation des événements pro forma. • L'Offre d'Échange affectera les marchés commerciaux pour tous les Titres Alcatel Lucent non acquis par Nokia et, par conséquent, leur liquidité et leur valeur de marché pourraient subir des effets défavorables. • Les actionnaires Alcatel Lucent auront une participation et des droits de vote réduits dans la Société Combinée. • L'émission d'Actions Nokia supplémentaires pourrait diluer toutes les autres participations. • L'admission des Actions Nokia sur Euronext Paris pourrait ne pas réussir

		<p>comme prévu ou l'admission pourrait ne pas avoir lieu du tout.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains administrateurs et dirigeants d'Alcatel Lucent pourraient avoir des intérêts financiers dans l'Offre d'Échange qui sont différents ou complémentaires à ceux des porteurs de Titres Alcatel Lucent. • Les porteurs d'ADSs Nokia pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote ou de recevoir des distributions aussi facilement que les titulaires d'Actions Nokia. • Lorsqu'un actionnaire recevra des Actions Nokia dans l'Offre d'Échange, l'actionnaire d'Alcatel Lucent deviendra un actionnaire de Nokia, une société finlandaise, ce qui pourrait changer certains droits et privilèges dont dispose l'actionnaire en tant qu'actionnaire d'Alcatel Lucent, une société française. • Les porteurs de Titres Alcatel Lucent pourraient être contraints de transférer leurs Titres Alcatel Lucent à Nokia si Nokia procède à un retrait obligatoire conformément au droit français ou prend d'autres mesures pour consolider sa participation dans Alcatel Lucent. • Tout échec de Nokia de réaliser rapidement le retrait obligatoire des Titres Alcatel Lucent restant en circulation pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur de marché des Actions Nokia et des ADSs Nokia, et Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser pleinement les bénéfices escomptés de l'Offre d'Échange. • La réalisation de l'Offre d'Échange pourrait entraîner des conséquences fiscales défavorables pour Nokia en raison du changement de contrôle d'Alcatel Lucent. • Certains actionnaires pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits préférentiels de souscription. • Les futures cessions d'Actions Nokia pourraient abaisser le prix des Actions Nokia. • Le montant du dividende et du rendement des capitaux propres distribué aux actionnaires pour chaque exercice est incertain. • L'Offre d'Échange peut ne pas être un succès, ce qui conduira au retrait de la cote d'Euronext Paris des Actions Nokia existantes.
--	--	--

<i>Section E — Offre</i>		
E.1	Montant total du produit et des dépenses	<p>Nokia ne recevra aucun produit au comptant de l'Offre d'Échange. Le montant total des frais et dépenses encourus par Nokia et ses filiales dans le cadre de l'Offre d'Échange et l'admission des Actions Nokia sur Euronext Paris et l'admission des Actions Nokia et des ADSs Nokia nouvellement émis respectivement sur le Nasdaq Helsinki et la bourse de New York (<i>New York Stock Exchange - NYSE</i>), en ce inclus les frais et autres coûts relatifs aux conseillers financiers et juridiques externes et à tout autre expert et consultant, ainsi que les coûts relatifs aux communications, sont estimés à environ plus de 110 millions d'euros (hors taxe).</p>
E.2a	Motifs de l'Offre d'Échange, utilisation du produit et montant net estimé du produit	<p>Le 15 avril 2015, Nokia et Alcatel Lucent ont conclu un Protocole d'accord (<i>Memorandum of Understanding</i>) en vertu duquel et sous réserve de ses termes et conditions, Nokia propose d'acquérir l'ensemble des Titres Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange. L'Offre d'Échange sera réalisée afin de rapprocher les activités de Nokia et d'Alcatel Lucent.</p> <p>La justification stratégique pour le regroupement des deux sociétés comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la création d'un acteur de taille doté d'un portefeuille complet de technologies, bénéficiant d'une position de leader mondial en matière de produits, logiciels et services, permettant de répondre aux nouveaux modèles industriels ; – des offres, des clients et une implantation géographique complémentaires ; – des capacités de recherche et de développement renforcées créant un nouveau géant de l'innovation, disposant de ressources R&D combinées

		<p>majeures ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les performances récentes de chacune des sociétés et une vision commune pour l'avenir ; - l'opportunité de réaliser des économies de coûts substantielles ainsi que d'autres synergies ; et - le développement d'une structure de capital et d'un bilan solides. <p>La Société Combinée ciblerait environ 900 millions d'euros de synergies de coût d'exploitation pour l'année 2019, dans l'hypothèse où la Réalisation de l'Offre d'Échange interviendrait au plus tard à la fin du premier semestre 2016. La Société Combinée ciblerait également environ 200 millions d'euros d'économie de charges d'intérêts pour l'année 2017.</p> <p>D'après les revenus de Nokia et Alcatel Lucent pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, la part des revenus de la Société Combinée générés en Amérique du Nord aurait représenté 30 % (Nokia : 15% ; Alcatel Lucent : 44%), en Europe 27 % (Nokia : 31 % ; Alcatel Lucent : 23%), en Asie-Pacifique/Japon/Inde 18 % (Nokia : 26 % ; Alcatel Lucent : 10 %), en Chine métropolitaine 11 % (Nokia : 11 % ; Alcatel Lucent : 10 %), au Moyen-Orient et en Afrique 8 % (Nokia : 9 % ; Alcatel Lucent : 8%) et en Amérique Latine 7 % (Nokia : 8 % ; Alcatel Lucent : 5 %). Les revenus de la Société Combinée auraient été calculés en additionnant les montants des revenus par pays respectifs de Nokia et d'Alcatel Lucent. Ces revenus combinés ne devraient pas se substituer aux informations pro forma énoncées ailleurs dans le Prospectus d'Admission dans la mesure où ces informations n'ont pas été préparées sur la même base.</p> <p>Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé une accélération de synergies de coûts d'exploitation annuels cibles liés à l'opération Alcatel Lucent. Nokia espère atteindre environ 900 millions d'euros de synergies de coûts d'exploitation pour 2018 en année pleine, comparé à son objectif précédent consistant à atteindre environ 900 millions d'euros de synergies de coûts d'exploitation pour 2019 en année pleine. L'objectif est soumis à la réalisation de l'opération au premier trimestre 2016. Il est attendu que les coûts de restructuration liés soient légèrement supérieurs à 900 millions d'euros, et les dépenses liées sont estimées à environ 900 millions d'euros.</p>
E.3	<p>Termes et conditions de l'Offre d'Échange</p>	<p>Nokia propose, sous réserve des termes et conditions de l'Offre d'Échange, d'acquérir l'ensemble des Titres Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange aux termes de laquelle les Titres Alcatel Lucent seront échangés contre des Actions Nokia ou des ADSs Nokia. L'Offre d'Échange est composée de l'Offre Américaine et de l'Offre Française.</p> <p>L'Offre Américaine est faite conformément au <i>Schedule TO</i> (« Schedule TO ») à tous les titulaires américains d'Actions Alcatel Lucent en circulation, tous les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent en circulation, où qu'ils se trouvent, et tous les porteurs américains d'OCEANES en circulation. Les titulaires d'Actions Alcatel Lucent recevront 0,55 Actions Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué. Les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent recevront 0,55 ADSs Nokia pour chaque ADS Alcatel Lucent valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué. Pour chaque OCEANE valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué, les porteurs d'OCEANES Alcatel Lucent recevront, pour chaque OCEANE, un nombre d'Actions Nokia déterminé sur la base de la parité d'échange de 0,55 Actions Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent susceptible d'être émise par conversion ou échangée par échange de l'OCEANE au ratio de conversion/d'échange applicable à la date d'ouverture de l'Offre d'Échange. Les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent situés en dehors des États-Unis ne peuvent participer à l'Offre Américaine que s'ils y sont autorisés en vertu de la réglementation locale qui leur est applicable.</p> <p>L'Offre Française, en vue d'échanger 0,55 Actions Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent et un nombre d'Actions Nokia déterminé sur la base de la parité</p>

	<p>d'échange de 0,55 Actions pour chaque Action Alcatel Lucent susceptible d'être émise par conversion ou échangée par échange de l'OCEANE au ratio de conversion/d'échange applicable à la date d'ouverture de l'Offre d'Échange, sera effectuée conformément à la Documentation d'Offre Française mise à la disposition des titulaires d'Actions Alcatel Lucent et les porteurs d'OCEANES situés en France. Les titulaires d'Actions Alcatel Lucent et les porteurs d'OCEANES situés en dehors de la France ne peuvent pas participer à l'Offre Française, sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet.</p> <p>Il est prévu que l'Offre Américaine ouvre à la même date que, ou aux environs de la date de, l'Offre Française à la suite du dépôt du Schedule TO par Nokia auprès de la SEC. L'Offre Américaine et les droits de rétractation pour les Actions et OCEANES Alcatel Lucent apportées à l'Offre Américaine prendront fin à la Date de Clôture³.</p> <p>Il est prévu que l'Offre Française ouvre après la conformité de l'Offre Française par l'AMF, qui devrait être décidée avant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Nokia le 2 décembre 2015, et demeurera ouverte pour une période de 25 jours de négociation français, à moins que l'Offre Française ne soit prolongée ou qu'il y soit renoncé avant, conformément au règlement général de l'AMF.</p> <p>Dans la mesure où les règlements de l'AMF et de la SEC et les lois le permettent, et conformément au <i>Memorandum of Understanding</i>, Nokia se réserve expressément le droit, à tout moment, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre fin ou modifier l'Offre Américaine (et de n'accepter aucun Titre Alcatel Lucent à l'expiration de la période de l'offre) en cas de non-respect des Conditions (telles que définies ci-dessous); • avant la clôture de la période d'offre de l'Offre Française, renoncer à l'Offre Française conformément au règlement général de l'AMF avec l'accord préalable de l'AMF si (i) l'Offre d'Échange devient sans objet, ou (ii) (A) si Alcatel Lucent a adopté des mesures modifiant sa consistance pendant la période de l'offre ou en cas de suite positive de l'Offre d'Échange, ou (B) si les mesures prises par Alcatel Lucent ont pour conséquence un renchérissement de l'Offre d'Échange. Il peut être renoncé à l'Offre Française jusqu'à la clôture de l'Offre Française. Le règlement général de l'AMF ne définit pas dans quelles circonstances une offre devient sans objet ou particulièrement onéreuse ou voit sa consistance modifiée de manière significative. Il est procédé à une analyse au cas par cas par l'AMF. La renonciation à l'Offre Française aurait probablement une effet significatif défavorable sur l'Offre Américaine, notamment l'éventuel non-respect du Seuil de Réussite⁴; et
--	--

³ L'Offre Américaine et les droits de rétractation pour l'apport d'Actions et d'OCEANES Alcatel Lucent à l'Offre Américaine expireront à la date de clôture de l'Offre Américaine (La « Date de Clôture » dont la date devrait être fixée au plus tôt 25 jours de négociation français à compter de l'ouverture de l'Offre Française, à moins que l'Offre Américaine ne soit prolongée.

⁴ Le « Seuil de Réussite » s'entend du nombre de Titres Alcatel Lucent valablement apportés conformément aux termes de l'Offre d'Échange représentant, à la date d'annonce par l'AMF des résultats de l'Offre Française prenant en compte les résultats de l'Offre Américaine, plus de 50 % des Actions Alcatel Lucent sur une base entièrement diluée. Pour le Seuil de Réussite, les Actions Alcatel Lucent "entièrement diluées" seront calculées de la manière suivante :

- au numérateur, seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs) valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANES valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANES applicable au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange ; et

(cont'd)

		<ul style="list-style-type: none"> renoncer à toute Condition (telle que définie ci-dessous) ou, à défaut, modifier l'Offre d'Échange à quelque titre que ce soit, étant entendu que, conformément au Règlement Général de l'AMF, Nokia ne peut pas modifier les termes de l'Offre Française d'une manière défavorable aux actionnaires et toute modification doit être effectuée au plus tard dans les cinq jours de négociation français précédant la clôture de la période d'Offre Française et est soumise à l'autorisation préalable de l'AMF. La renonciation à une condition significative ou à tout autre changement significatif de l'Offre Américaine, si une telle renonciation ou modification se produit dans les dix ou, le cas échéant, dans les cinq jours ouvrables américains précédant la date à laquelle il est prévu que l'Offre Américaine clôture, peut également requérir la prolongation de la période d'Offre Américaine. Conformément au Règlement Général de l'AMF, si Nokia renonce au Seuil de Réussite, l'Offre d'Échange sera caduque si Nokia n'atteint pas le Seuil de Caducité⁵. En outre, conformément au <i>Memorandum of Understanding</i> et sauf accord écrit préalable d'Alcatel Lucent, Nokia ne peut pas amender, modifier, compléter ou renoncer à un terme de l'Offre d'Échange ou à une Condition (telle que décrite ci-dessous), autre que le Seuil de Réussite, d'une manière qui pourrait avoir un effet défavorable sur Alcatel Lucent ou sur les porteurs de Titres Alcatel Lucent. <p>Une période de réouverture de l'offre est un période supplémentaire suivant l'acquisition des Titres Alcatel Lucent par Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange et pendant laquelle les porteurs peuvent apporter des Titres Alcatel Lucent, sans pouvoir révoquer leurs apports, et recevoir la contrepartie de l'Offre d'Échange. Conformément au <i>Memorandum of Understanding</i> et en vertu de l'article 232-4 du Règlement Général de l'AMF, s'il est apporté, sans être révoqué, plus de 50 % du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent à l'Offre d'Échange, mais au moins de 95 %, il y aura une période de réouverture de l'Offre Française. Selon le Règlement Général de l'AMF, la période de réouverture de l'Offre Française débutera au plus tard dix jours de négociation français suivant la publication par l'AMF des résultats de l'Offre Française (en tenant compte des résultats de l'Offre Américaine) et doit durer au moins dix jours de négociation français. Conformément au <i>Memorandum of Understanding</i>, Nokia s'est engagée à garantir que, sous réserve du droit applicable, la période pendant laquelle l'Offre Américaine sera ouverte correspondra à la période pendant laquelle l'Offre Française sera ouverte (y compris les périodes de réouverture de l'offre au titre de</p>
--	--	--

(cont'd from previous page)

- au dénominateur, seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent émises et en circulation (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises à tout moment avant, au jour ou après la clôture de la période d'Offre d'Échange en raison de l'exercice d'options, de bons de souscription, de titres convertibles ou de droits d'acquérir, de souscrire ou de se voir attribuer des Actions Alcatel Lucent nouvellement émises, et en particulier par conversion des OCEANes (en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANes applicable au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange), sur exercice des Stock-Options Alcatel Lucent ou sur acquisition des Actions de Performance Alcatel Lucent.

⁵ Le « Seuil de Caducité » s'entend du nombre d'Actions Alcatel Lucent représentant plus de 50% du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent, en tenant compte, le cas échéant, des Actions Alcatel Lucent résultant de la conversion des OCEANes valablement apportées à l'Offre d'Échange. Le Seuil de Caducité serait calculé de la manière suivante :

- au numérateur seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent valablement apportées à l'Offre d'Échange (y compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs Alcatel Lucent) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANes valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période de l'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANes applicable au jour de la clôture de l'Offre d'Échange, et (iii) toutes les actions auto-détenues par Alcatel Lucent ainsi que les Actions Alcatel Lucent détenues par ses filiales ; et
- au dénominateur seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent émises et en circulation (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs Alcatel Lucent) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANes valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de l'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANes applicable au jour de la clôture de l'Offre d'Échange.

	<p>l'Offre Française). Si l'offre est réouverte, Nokia communiquera publiquement les résultats de l'Offre d'Échange, en ce compris le montant et le pourcentage approximatifs des Titres Alcatel Lucent apportés à cette date, au plus tard dans les neuf jours de négociation français suivant la clôture de la période d'Offre d'Échange, et la période de réouverture de l'offre débutera conformément au Règlement Général de l'AMF. Nokia se réserve expressément le droit, et à son entière discrétion, de procéder à une période de réouverture de l'Offre Américaine qui pourra, le cas échéant, correspondre à la période de réouverture de l'Offre Française. Nokia se réserve également expressément le droit, et à son entière discrétion, de prolonger la période de réouverture de l'Offre Américaine par avis verbal ou écrit à l'agent d'échange américain.</p> <p>Les ADSs Alcatel Lucent apportés à l'Offre Américaine peuvent être révoqués à tout moment avant le Date Limite d'Apport des ADSs⁶. Les Actions ou OCEANES Alcatel Lucent apportées en échange peuvent être révoquées à tout moment avant la Date de Clôture. Toutefois, cette révocation ne sera pas possible après la clôture de l'Offre Américaine et, le cas échéant, avant le début de la période de réouverture de l'offre. En outre, sous réserve de l'atteinte de tous les Seuils autres que le Seuil de Réussite, cette révocation ne sera pas possible pendant la période où les titres apportés à l'Offre d'Échange sont comptabilisés.</p> <p>L'obligation de Nokia d'accepter et d'échanger tout Titre Alcatel Lucent valablement apporté à l'Offre d'Échange sera uniquement subordonnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'atteinte du Seuil de Réussite ou, en cas de renonciation au Seuil de Réussite par Nokia, à son entière discrétion, du Seuil de Caducité ; et • l'Approbation des Actionnaires de Nokia⁷ ; <p>collectivement désignés sous le terme « Conditions » et chacun étant désigné sous le terme « Condition ».</p> <p>Nokia déterminera, à son entière discrétion, les conditions de validité, de forme, d'admissibilité, y compris l'heure de réception, et d'acceptation d'échange de tout apport de Titres Alcatel Lucent, et, une fois arrêtées, ces conditions seront définitives et lieront Nokia. Nokia se réserve le droit absolu d'écarter tout apport de Titres Alcatel Lucent qui ne serait pas fait dans les formes ou dont l'acceptation ou l'échange pourrait être illégal. Nokia se réserve également le droit absolu de renoncer à tout défaut ou à toute irrégularité de l'apport de tout Titre Alcatel Lucent, peu important qu'il ait déjà été renoncé ou non à des défauts ou irrégularités similaires dans le cas d'autres apports. Aucun apport de Titres Alcatel Lucent sera réputé avoir été valablement effectué avant que tous les défauts et irrégularités des apports de Titres Alcatel Lucent aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. Ni Nokia, ni l'agent d'échange américain, ni toute autre personne n'est tenu de signaler des défauts ou irrégularités de l'apport de Titre Alcatel Lucent, et aucun d'entre eux ne sera tenu responsable de l'omission d'un tel avis. L'interprétation de Nokia des termes de l'Offre d'Échange et des Conditions, y compris la lettre de transmission (<i>letter of transmittal</i>) et les instructions s'y rapportant, sera définitive et liera Nokia.</p> <p>L'AMF publiera les résultats de l'Offre Française, en tenant compte des résultats de l'Offre Américaine, au plus tard dans les neuf jours de négociation français suivant la clôture de la période d'Offre Française et, le cas échéant, la clôture de la</p>
--	--

⁶ La date limite d'apport des ADSs pour apporter et retirer valablement les ADSs Alcatel Lucent à l'Offre Américaine est fixée au jour ouvrable aux États-Unis précédant immédiatement la Date de Clôture, à moins que l'Offre Américaine soit prolongée.

⁷ « L'Approbation des Actionnaires Nokia » fait référence aux actionnaires Nokia ayant approuvé l'autorisation permettant au Conseil d'administration de Nokia d'émettre le nombre d'Actions Nokia nouvelles nécessaire à la remise d'Actions offertes en contrepartie des Titres Alcatel Lucent apportés à l'Offre d'Échange et pour la Réalisation de l'Offre d'Échange.

période de réouverture de l'offre. De plus, Nokia publiera également les résultats de l'Offre d'Échange et, le cas échéant, de la période de réouverture de l'offre par un communiqué qui sera diffusé à la date où l'AMF publie les résultats. En outre, un communiqué sera publié sur le site Internet de Nokia : www.nokia.com. Les informations sur le site Internet de Nokia ne font pas partie de ce Prospectus d'Admission et ne sont pas intégrées aux présentes par référence.

Si les Conditions, permettant d'accepter et d'échanger tout Titre Alcatel Lucent valablement apporté à l'Offre d'Échange, ont été réunies ou si, le cas échéant, il y a été renoncé, les Actions et ADSs Nokia qui seront remis aux porteurs de Titres Alcatel Lucent ayant apporté leurs Titres Alcatel Lucent à l'Offre d'Échange, seront remis environ cinq jours de négociation français suivant la publication des résultats de l'Offre Française par l'AMF, conformément aux réglementations finlandaises, françaises et américaines applicables. Aucune Action Nokia ou ADS Nokia formant rompus ne sera émis par Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange, y compris pendant la période de réouverture de l'offre. Les porteurs de Titres Alcatel Lucent apportant à l'Offre d'Échange, y compris pendant la période de réouverture de l'offre, un certain nombre de Titres Alcatel Lucent ne leur donnant pas droit à un nombre entier d'Actions Nokia ou d'ADSs Nokia, seront considérés comme ayant accepté expressément de participer au mécanisme de revente des nouvelles Actions Nokia ou des ADSs Nokia formant rompus.

Les Actions Nokia (y compris les Actions Nokia représentées par des ADSs Nokia) à émettre au titre de l'Offre Américaine et de l'Offre Française seront créés par l'émission de nouvelles Actions ordinaires Nokia. Afin de réaliser l'Offre d'Échange, il est prévu que l'Assemblée Générale des Actionnaires de Nokia autorise le Conseil d'administration de Nokia à émettre de nouvelles Actions Nokia avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires en contrepartie des Titres Alcatel Lucent apportés à l'Offre d'Échange par des porteurs de Titres Alcatel Lucent, et que le Conseil d'administration de Nokia décide d'émettre les Actions Nokia nouvelles conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires (et d'enregistrer cette émission d'actions nouvelles au Registre du Commerce finlandais (*Finnish Trade Register*) une fois celle-ci réalisée).

En cas de Réalisation de l'Offre d'Échange, Nokia détiendra entre 50 % et 100 % d'Alcatel Lucent. Par conséquent, Nokia sera en mesure d'exercer une influence sur les politiques stratégiques, opérationnelles et financières d'Alcatel Lucent. Si le retrait obligatoire est mis en œuvre, la participation de Nokia dans Alcatel Lucent atteindrait 100 % et Nokia aurait droit à l'ensemble des bénéfices résultant de cette participation, y compris tous les revenus générés par les activités d'Alcatel Lucent et toute augmentation future de la valeur d'Alcatel Lucent ainsi que du droit de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent. Par ailleurs, Nokia assumerait le risque de pertes générées par les activités d'Alcatel Lucent et toute diminution de la valeur d'Alcatel Lucent après cette acquisition.

Dans l'Offre Française, la Société propose 0,5500 Actions Nokia par Action Alcatel Lucent. Dans l'Offre Américaine, la Société propose 0,5500 Actions Nokia par Action Alcatel Lucent et 0,5500 ADSs Nokia par ADS Alcatel Lucent.

Les ratios de conversion/d'échange de chacune des OCEANES apportée valablement, sans être révoquée, à l'Offre d'Échange sont les suivants :

- 0,6930 Action Nokia pour chaque OCEANE 2018 ;
- 0,7040 Action Nokia pour chaque OCEANE 2019 ; et
- 0,7040 Action Nokia pour chaque OCEANE 2020 ;

Les ratios de conversion/d'échange ont été calculés sur la base d'une ouverture de l'Offre d'Échange le 18 novembre 2015, et pourraient être ajustés si l'ouverture de l'Offre d'Échange intervenait après le 18 novembre 2015.

L'ouverture de l'Offre d'Échange est attendue pour le 18 novembre 2015, et restera

		ouverte jusqu'au 23 décembre 2015, à moins que l'Offre Française ne soit prolongée ou qu'il y soit renoncé conformément au Règlement général de l'AMF.
E.4	Intérêts significatifs	<p>Nokia a retenu Société Générale comme banque présentatrice de l'Offre Française et conseil financier dans le cadre de l'Offre d'Échange. Certaines de ses filiales ont fourni dans le passé, et pourrait fournir à l'avenir, des conseils financiers et des services de financement à Nokia et ses filiales et ont perçu ou pourrait percevoir à l'avenir, des frais pour ces services. Nokia versera à la banque présentatrice une compensation raisonnable et usuelle pour ses services en complément du remboursement des frais raisonnables qu'elle a engagés. Son adresse est Société Générale, Corporate Finance, 75886 Paris Cedex 18, France.</p> <p>Nokia a retenu Citibank, N.A. pour agir en qualité d'agent d'échange américain afin de recevoir et détenir les ADSs Alcatel Lucent valablement apportés, et non révoquées, à l'Offre d'Échange, au profit de Nokia. Nokia versera une compensation raisonnable et habituelle à l'agent d'échange américain pour ses services au titre de l'Offre Américaine, remboursera à l'agent d'échange américain les dépenses raisonnables engagées et indemnifiera l'agent d'échange américain contre certaines responsabilités et frais. Les bureaux dépositaires Citibank, N.A. sont situés au 388 Greenwich Street, 14th Floor, New York, NY 10013, États-Unis.</p> <p>Nokia a retenu Georgeson à titre d'agent d'information aux États-Unis dans le cadre de l'Offre d'Échange. L'agent d'information pourrait contacter les porteurs de Titres Alcatel Lucent par courrier, par téléphone ou par d'autres moyens et pourrait demander aux courtiers, négociateurs, banques commerciales, sociétés d'investissement et autres mandataires qui détiennent des Titres Alcatel Lucent au nom des véritables propriétaires de ses Titres Alcatel Lucent, de transmettre du matériel concernant l'Offre d'Échange à ces véritables propriétaires. Nokia versera une compensation raisonnable et habituelle à l'agent d'information pour ces services, et remboursera également à l'agent d'information les dépenses raisonnablement engagées. Nokia a accepté d'indemniser l'agent d'information contre certaines responsabilités et frais liés à l'Offre d'Échange, y compris certaines responsabilités en vertu des lois fédérales des États-Unis sur les valeurs mobilières.</p> <p>Nokia a retenu Nordea Bank en tant qu'agent émetteur finlandais pour émettre des Actions Nokia dans le système d'inscription en compte finlandais. Nokia versera une compensation raisonnable et usuelle à l'agent émetteur pour ses services en complément du remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés. Le siège de Nordea Bank est situé au Aleksanterinkatu 36, FI-00100 Helsinki, Finlande.</p> <p>Nokia a retenu JP Morgan à titre de conseil financier. JP Morgan a remis une attestation d'équité au Conseil d'administration de Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange et pourrait fournir des services de conseils et de consultation à Nokia. Pour son rôle en tant que conseil financier de Nokia, Nokia versera une compensation raisonnable et usuelle à JP Morgan et remboursera également à JP Morgan les dépenses raisonnablement engagées.</p> <p>Nokia a retenu Brunswick en tant que conseiller pour l'annonce et l'exécution de l'opération, recevant de l'aide pour la création et la distribution de matériels de communication aux actionnaires institutionnels et individuels, et aux publics externes, y compris les médias et le secteur public. Nokia versera à Brunswick une compensation raisonnable et usuelle pour ces services en complément du remboursement des frais raisonnables que Brunswick a engagés.</p> <p>Nokia a accepté qu'une partie de la rémunération de certaines des banques et conseils mentionnés ci-dessus soit liée au succès de l'opération. Ces commissions de réussite (<i>success fees</i>) représentent un montant d'environ 12,5 millions d'euros.</p>
E.5	Noms des personnes proposant de	Sans objet.

	vendre / Conventions de blocage	
E.6	Dilution	A l'issue de l'Offre d'Échange et en prenant l'hypothèse que tous les Titres Alcatel Lucent soient apportés à l'Offre d'Échange ou à la période d'offre réouverte, le cas échéant, il est attendu que les anciens titulaires de Titres Alcatel Lucent possèdent environ 33,5% des Actions Nokia émises et en circulation sur une base entièrement diluée (sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2014).
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur	<p>Sans objet ; aucune dépense ne sera facturée directement à l'investisseur par Nokia au titre de l'Offre d'Échange.</p> <p>Nokia a convenu avec Citibank, N.A., le dépositaire des ADSs Nokia, que, si l'Offre d'Échange est une réussite, le dépositaire des ADSs ne facturera aucun frais d'émission d'ADSs pour l'émission de nouvelles ADSs Nokia au dépôt d'Actions Nokia pour une période de trente jours calendaires à compter du jour ouvrable aux États-Unis suivant la réalisation de la période de réouverture de l'offre ou, s'il n'y a pas de période de réouverture de l'offre, la réalisation de l'Offre d'Échange. En vertu de cet accord, les titulaires actuels et nouveaux d'Actions Nokia seraient en mesure de, sous réserve du respect des termes de la convention de dépôt des ADSs Nokia de convertir leurs Actions Nokia en ADSs Nokia pendant cette période sans frais d'émission ADS.</p>